PAMFLET
663

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
Pflt 663

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
Pflt 663

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
Pflt 663

II M 54
15
W 566

ADVIS DV PRINCE D' ORANGE SVR LES TROVBLES EXITES PAR LE DVC D' ANIOV ES PAIS BAS LE XVII. DE IANVIER 1583.

AVEC VNG ESCLERCISSEment treſutile pour bien comprendre ce qu'y pourroit eſtre obſcur.

KONINKL. BIBLIOTHEEK 'S-GRAVENHAGE

M. D. LXXXIII.

663
2203

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
Pflt 663

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
Pflt 663

ADVIS DV PRINCE D'ORANGE SVR LES TROVBLES EXCITES PAR LE DVC D'ANIOV ES païs bas le xvii. de Ianuier l'An. 1583.

MESSIEVRS, I'ay esté requis de Mesieurs le Magistrat, Collonels, Capitaines, et VVyckmeesters de ceste ville, de dire librement mon aduis sur les tresgrandes difficultes qui se presentent, et cõme en touttes choses ie me suis touſ-jours employé pour le bien et auanchemẽt tant du païs en general, que particulierement de ceste ville, ce que ie suis encores deliberé de faire jusques à la mort, Dieu m' en faisant la grace, puis qu' jl est trouue expedient de vous declarer mon aduis, ie vous le feray entendre le plus briefuement et succinctement que ie pourray.

Premierement ie ne puis vous disimuler que j'ay fait quelque difficulte de respondre et declairer mon aduis en ce que se traicte à presen, d'autant principalement que j'ay veu plusieurs fois de grandes plaintes, blasmes, et malcontentements, s'addresser contre moy, quand Dieu nous hà voulu visiter, ainsi qu' jl aduint en ceste ville, lors de la prinse de Mastricht, et de ce que se disoit à Gand lors de la prinse de Tournay.

Car encores qu' on aye de moyens souffisans es mains, jl n' est pas en la puissance des plus grands Roys, d' empescher que souuent ils ne reçoiuent de pertes, comme les reuolutions de la guerre amenent de changements estranges: combien doncques moings peult celuy qui à si peu de moiens que j'ay heu, et qui hà ausi peu d'obeissance? au moien dequoy je n'ay jamais peu munir vne ville à ma volonte, ni donner le moindre ordre a chose qui concerne la tuition et deffense du païs, empescher qui n' aduienne quelque inconuenient.

Tellement que les conseils tels qu' on les peult donner, quelques bons qu' jls soyent, estants subiectz à estre approuues ou reprouues par les euenements, qui sont en la main de celuy seul, qui peut disposer toutes choses selon son bon plaisir, il ne semble conseillable à vng Seigneur de mon aage, et qui hà si souuent sentu l'eguillon de la langue de plusieurs, mectre ainsi son honneur a laduenture, et au iugement de ceulx qui en vouldront parler comme il leur plaira.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
Pflt 663

Et moings encores ce faict, lequel ſemble à la raiſon de la faulte d'aultruy eſtre plus ſubiect à reprehenſion.

Toutesfois comme ie n'ay iamais heu rien plus recõmandé que le bien du païs et particulieremẽt de ceſte ville d'Anuers, pour pluſieurs raiſons aultresfois touchees, ainſi i'ay bien voulu eſſayer encor le dangier de ce qu'en pourra aduenir pour ſatisfaire àla demande deſdis Seigneurs prenant auſsi eſpoir, ſur ce qu'jls m'ont aſſeurré que la volonte du peuple ſen clinerá facillement à receuoir de bonne affection, ce mien aduis.

Et Premierement ie commencheray par ce qu'eſt paſsè entre Monſeigneur le Duc d'Anjou et Meſsieurs les Eſtatz, d'autant que ie vois pluſieurs prendre plaiſir d'auoir, ce leur ſemble, trouuè vn argument bien plauſible pour toucher ma renommee, par ce qu'eſt enſuiui le XVII. de ce moys paſſe tant en ceſte ville qu'en pluſieurs aultres de ces païs.

Surquoy Meſsieurs, ie vous ſupplie mectre en memoire le long temps qui s'eſt coulu, depuis qu'on hà commenché de traicter auec ſon Alteze iuſques à la concluſion du tracté, affin que par la vous iugies equitablement, que ce n'ha pas eſté ſans beaucoup y penſer, et ſans faire pluſieurs diſcours en mon eſprit, des dangiers que ie pouruoioye bien pouuoir enſuiure.

Carquant à ce qu'on peult reſpondre, que les prouinces et villes en ont auſsi faict difficulte grande de leur part, ie cognois qu'il eſt veritable, combien que aucunes de celles, qui ſe complaignent au iourdhuy le plus ont eſte beaucoup pluſtoſt reſoluz que les aultres.

Mais ceſte longueur ou pluſtoſt meureté de conſeil des prouinces et villes faict dauantaige pour la deffence de la concluſion qu'à eſte prinſe par reſolution commune, d'autant que plus a loiſir on hà iugé qu'jl ny auoit aultre moyen que celuy qu'on hà prins pour faire teſte à l'Eſpaignol.

Sur quoy Meſsieurs ie vous prie de prendre la peine de reueoir les artícles des propoſitions que i'ay faictes en pleuſieurs et diuerſes aſſemblés en ceſte ville, enquerres vous de ceulx qui ont aſsiſté pour lors, et qu'jl ſouuienne à chaſcun de vous en particulier de ce que ie luy ay dit, non vne fois mais pluſieurs fois, et que chaſcun parle en conſcience, laiſſant apart les colleres et paſsions.

Car faiſant ces choſes, vous trouueres que ie vous ay ſouuent prie voire coniuré de me dire, ſi vous auies moyen, de vous Meſsieurs de vous deffendre, et ſi deſirans cercher ſecours allieurs, vous auies aultre ſecours en main, que celuy dudit Seigneur Duc, et vous ay vne infinite de fois propoſé, ſi vous en propoſies que ie le ſuiueroy, et vous ay touſiours dit et promis quelque reſolution que vous prendries que ié deliberoy de ne vous abandonner, ains de viure et mourir auec vous, ſurquoy vous eſtes teſ-

moings

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
Pflt 663

moings vous meſmes que iamais par vous n' hà eſté proposé aultre moyen, et finalement vous l' aues par commun aduis et conſentement reſolu.

Maintenant doncques de vouloir imputer à moy ſeul, ce qu' eſt commun à tous, ie ne penſe pas qu' jl ſoit equitable, encores qu'jl en fut aduenu plus grand inconuenient, que celuy qui eſt enſuiui, combien que quād on vouldra examiner le tout a la verite, lon trouuera les commodites que nous auons receues de ceſte reſolution n'eſtre point petites.

Ce n'eſt pas Meſsieurs que ie vuelle extenuer le faict nagueres aduenu en ceſte ville et allieurs, car tant ſ'en fault que ie le vuelle faire, qu' au contraire, il me ſemble que nous pouuons dire, et auec bonne raiſon, que l'exces commis en ce qu' eſtoit deliberé de commectre, ſi Dieu par ſa ſaincte grace ne l' euſt detourné, eſt tel, que lon ne ſcauroit pas niër qu' jl ne puiſſe auec iuſte raiſon, ſuiuāt les articles du traicte de Bordeaux, eſtre tenu pour deceu du droict, qu' jl pourroit pretendre par le contract et traicte paſsé entre luy et Meſsieurs les Eſtatz.

Auſſy ie ne veulx pas niër que i' ay trouué bonne ſa reception, mais quāt et quant i' eſtime qu' vng chaſcun confeſſera qui en vouldra iuger à la verite, que nous en auons reçeu grands auantaiges, et commodites, à maintenir la guerre l'eſpace de trois ans, laquelle au iugement des eſtatz meſmes nous n'auyons moiē de ſupporter, ie ne diſpute pas icy en cas que nous euſſions voulu nous efforcer, ſi nous euſsions heu des moyens ſouffiſans ou non, mais quoy qu'jl en ſoit l'aduis de Meſsieurs les Eſtatz generaulx et des prouinces reſpectiuement hà eſté tel.

Durant ce meſme temps l' ennemy ayant entre ſes mains deux puiſſantes armees, l' vne hà eſté conſummee deuant Cambray, et l' aultre beaucoup plus grāde et par le moyen de laquelle l' ennemy nous penſoit ſuppediter entierement, i' entens celle de l'eſté paſse, ha auſsy eſté tellemēt malmenée, qu' elle eſt pour la plus grande partie reduicte inutile à l' ennemy et ne pourra iamais faire grand effect, en quoy nous fault confeſſer auoir eſté aydez à gaigner autant de temps, durant lequel les deux enfans maſles d'Eſpaigne ſont mortz, qui ne peult en apparence ſinon ſeruir auec le temps à faire ouuerture à quelque relaſche des guerres pour les pays, et de l'animoſite des Eſpaignols.

Ie ne veus icy diſcourir ſur les commodites, que toutes les egliſes de France en ont tire, ayant par ce moyen obtenu la iouiſſance de l' exercice libre de la religion par le moyen d' vne paix generale lequel bien nous ne debuons eſtimer petit ny eſlongné de nous, mais ie demeureray ſur ce, que nous touche plus en noſtre particulier..

Au regard duquel ie n' eſtime pas peu d' auanchemēt a noz affaires principalement pour l'aſſeurrance de la religion et qu' à ceſte occaſion le

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
Pflt 663

nom et armes Espaignols ont este effachees en ces païs, que i' estime vn des plus seurs fondements d'establir et asseurrer nostre liberté, moyenant que nous scachons bien vser de ceste occasion.

Car comme ainsy soit que selon mon aduis nous n'auons que trois moyens desquelz il nous fault deliberer, à scauoir de nous reconciliër auec l'Espaignol, ou transiger auec son Alteze, ou bien en troisieme lieu nous ayder des forces que Dieu nous à mises es mains, contre ceulx qui nous vouldroient assaillir, il me semble pour parler du premier que oultre ce qu' on nous imprimeroit enuers touttes nations estrangieres, vne marcque et blasme de legierete, et d' inconstance, encores est il en toutes façons tres-pernicieulx et mortifere, et auquel on ne peult et ne doibt aucunement entendre, toutesfois il seroit faisable si le nom du Roy d' Espaigne et son auctorite n' auoit ia esté abattu par le moien du dernier contract, ie diray donc ce que me semble de ce premier, puis ie viendray aux aultres.

Et premierement quant à ce que aucuns veullent auancher la subiection des Espaignols, soubz conuerture de se reconcilier aux Malcontens, et que suiuant celà la Motte, Manuy, Rassenghien et aultres ont escript diuers lettres et mesmes sont vennz à Haulx le Viscomte de Gand, Seigneur de Montigny et ledit Rassenghien à quoy semble qu' aucuns veullent prester l' oreille.

Ie vous veus bien aduiser, comme me cognoissant quelque peu aux affaires des princes, que rien ne se faict en touttes ces trafficques que le Prince de Parme n' en donne instruction, et ou il vat sa princepale auctorite, comme il se decouure assés par ce qu' il hat escript à ceulx de Gand, et que nul des susnommez auroit l' hardiesse d'en faire aultrement, et quand quelque vng d'eulx le vouldroit; ilz ne le feroient pas ensemble en assemblée si notable, mais chascun par quelques moyens secretz auxquelz encores il ne fauldroit se fier.

Aussy l'exemple du traicté que se fit entre les Malcontents et le Prince de Parme du temps de la pacification que se traictoit à Coulongne lequel fut mis en auant sous les mesmes couuertures par aucuns particuliers, vous doit ouurir les yeulx, et faire veoir qui est et à touss jeurs esté le but des sëblables traictez, puis que le fruict que vous en aues veu redonder, en lieu d' vne payx et repos perdurable (qu' on leur promettoit) hà esté vne guerre vrayement cruelle qu' oncques au parauant, auec la ruyne de tout le païx, entiere extirpation de la vraye Religion et parole de Dieu, dechassements tirannicques de tous ceulx que lon subçonnoit seullement n' estre de tout fauorables à tels desseings, et finablemẽt vne nouuelle introducti on des Espaignols et Italiens aux païs qui ont receu lesditz traictes, et mesmes en plus grand nombre et auec plus d' auctorite, et plus grãd mes-

pris

pris et vilipendence des naturelz du païs, qu' on n'auoit oncques veu et practiqué auparauant.

Ily à en oultre ce poinct, que traicter auec eulx en quelque façon que ce ſoit, ne ſeroit aultre choſe, que de donner occaſion à ſon Alteze de nous preuenir, et auec quelque fondement dire, que nous aurions traicte auec ſon ennemy, lors qu'il nous recerchoit de reconciliation, que luy pourroit ſeruir ſinon de Iuſtificatiõ au moings d' excuſe enuers le Roy ſon frere, la Royne d' Engleterre, et aultres Potentatz dela Chreſtiente, et rẽdre noſtre cauſe (qui eſt à preſent fauorable) du tout odieuſe.

En ſomme de traicter auec les Malcontens, c' eſt traicter auec l' Eſpaignol, qui employe les Malcontents, comme il luy plaiſt, et les mene peu à peu par diuers contractz en l' abiſme de l' innimite de l' Egliſe de Dieu, et de hayne cõtre nous, et traicter auec l' Eſpaignol c' eſt traicter auec les Malcontens, car ce que l' Eſpaignol commanderá le Malcontent ſ' il peult l' executera, voire à la ruyne de ſon propre païs.

Ioinct qu' il vient à conſiderer ſi la domination des VValons ſur ce païs de pardeça, ores qu' ilz peuſſent tant impetrer que de faire ſortir les Eſpaignolz (ce que l' exemple du paſſe hà monſtre n'eſtre aparent) ſeroit plus moderee ou plus tolerable que celle des Eſpaignols ou des françois, et ſ' il ne fauldroit vſer des meſmes cautelles pour ſe garantir de leurs inſolences et tirannies que contre les françois et Eſpaignols, ce qu' on peult iuger par le paſſé lors que eſtantz ioinctz auec nous en alliance, ils ne peurent ſe maintenir long temps à cauſe qu' on ne leur permectoit abſolute domination.

Or quant à traicter directement auec l' Eſpaignol, ie ne penſe pas qu' il fut grand beſoing d' en parler, pour n'y auoir aucune apparence de raiſon, ſi ce ne ſoit que ie ne ſuis pas ignorant que pluſieurs mectent ce propos en auant, aucuns ſoubz ombre de l' innimitie des franchois pour la faulte cõmiſe par eulx, les aultres ſoubz ombre de trafficque, les aultres ſoubz aultres conuertures leſquelz ce pendant ont aultre choſe en leur cœur, qui eſt de nous priuer de toute liberté de Religion, des corps, et des biens quoy qu'ilz pallient leur dire par aultres motz plus ſpecieulx et plus agreables.

Ce quilz dient le plus apparent, eſt que l' Eſpaignol eſt ſi eſloingne de nous qu' il n' ha pas grand moyen de nous nuire, et que les françois ſont plus voiſins, et conſequament nous peuuent plus aiſement aſſaillir et entreprendre ſur nous.

Cela ſeroit aucunement vray, ſi les intelligences, credîtz, faueurs, auctorites et preeminences de l' vng et de l' aultre fuſſent eguales en ce païs, mais il y hà trop à dire, car l' ung hà trop bien ſentu des qu' il hà voulu ſortir

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
Pflt 663

tir des conditions de ſon contract qu' il n' ha pas beaucoup de ſeruiteurs, et n'y en trouuera de long temps, car tous les habitans de ces païs egalement luy reſiſteront, pour ne ſe ſentir auoir aultre obligation que du dernier contract faict auec luy.

Mais il n' eſt pas ainſy de l'aultre, à ſcauoir l' Eſpaignol, car il n' hà en ces païs à ſa deuotion non ſeullement les prouinces, et villes, que ia tienent pour luy, et qui nous ont faict et font la guerre à toute outrance, mais dedans noz entrailles il y ha pluſieurs qui ſe portent et fauoriſent tellement qu' il ne fauldroit pas beaucoup d' Eſpaignolz ou Italiens pour nous defaire, car par les noſtres meſmes eſtans armes de l' auctorite du Roy d' Eſpaigne, nous ſerions incontinent accables, noſtre religion oſtée, et en la place vne inquiſition plantee, noz biens rauiz, noz priuileges renuerſees, et ce ſans aucune remiſsion, de façon qu' il apert qu' en ceſte conſideration qui eſt indubitablement la vraye, l' Eſpaignol nous eſt beaucoup plus voiſin, comme ayant ſon ſiege au milieu de noz entrailles, que non pas le franchois.

Ceſt pourquoy ie ne ſuis aucunement d' aduis, que lon traicte auec, l' Eſpaignol, et ne vous puis diſsimuler, que ie trouueroy meillieur de n' auoir pas meſmes receu de ſes lettres, de tant plus que cecy ne pourrat eſtre ſi toſt mis en auant qu' vng chaſcun voira que incontinent tous les bannis retirez du païz, qui ſont ennemis iurez de la vraye religion, et de la liberté de leur propre patrie, retournerõt par deça, trainans et ourdiſſans toutes ſortes des practiques, et fauſſes ruſes pour inciter les villes, et bourgois les vngs contre les aultres, et faire vne pernicieuſe diuiſion au païs, pour auec les forces et moiens des Eſpaignoliſez ſecretz et cachez fortifiër tellement leur party, que meſmes ilz ne donneront pas loiſir aux habitans de choiſir party, mais les vouldront par force et violence et auec grande effuſion de ſang contraindre a leur volonte.

Au moyen de quoy i'eſtime qu' il ne ſoit aucunement conſeillè d'entrer en ceſte deliberatiõ, ains qu' il la fault reiecter du tout, ſi lon ne veult quant et quant acquerir l'entiere et eternelle ruyne de la religion et de la liberté de la patrie.

Quant au Seigneur Duc, ie veulx bien dire encores vne fois que ie tiens que ſelon les articles expres du traicté, on ne peult niër qu' il ne ſoit eſceu de ſon droict ſans auoir doreſenauant aucun fondement de ſ'appuier ſur le contract paſsé auec luy.

Ie vois auſſy bien le mauuais conſeil qu' il ha ſuiuy, et ne ſuis pas ignorant en quel dangier i'ay eſte auec les miens, et comme nature m' enſeigne ie ſeroy bien aiſe de me conſeruer autant qu' il plairat à Dieu m' en faire la grace.

Ie pri-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
Pflt 663

Ie preuoys bien s'il ne prend mellieur conseil qu' il pourroit â l' aduenir cercher aultre moyen, pour nous nuire plus qu' il n'hà faict estant irrite par la perte qu' il ha faict de ses gentilz-hommes et aultres de sa suite, que son honneur n' est pas accreu en ceste derniere entreprinse.

Et consequement que cen' est pas le faict d' ung saige homme de chopper deux fois à vne mesme pierre, ce que neantmoings nous serons en danger appoinctant auec luy, et quand mesmes il ny auroit aucun danger, si est ce que la diffiance entre les deux nations sera si grande, qu' il n' y aura pas grand moyen de se pouuoir asseurrer les vngs auec les aultres.

Et pour la fin, veu les gens desquelz il est enuironné qu' il est grandement â craindre que à l' aduenir il ne soit conseille d' enteprendre quelque chose contre la religion et que soubz son auctorite aucuns essayent de la ruiner et destruire par tous moyens.

Ie n' obmecteray aussy que plusieurs pensent, qu' il nest pas licite de contracter auec vng qui n'est pas de nostre religion, et alleguent quelque passage pour l' approuuer.

Mais d' aultrepart ie vois qu' il tient à present des bõnes villes, lesquelles si estant refusé de nous, il rendroit à l' ennemy, comme il ne les peult garder sans estre assiste de l' ung ou de l' aultre.

Vng chascun voit en quel danger seront Bruxelles, Alost, Ipre, et Menin, sans parler des incommodites que recepueront les villes de Gand, et d' Anuers, et mesmes estant l' ennemy maistre de la Campaigne, Eyndhouen, Diest, Hochstraten, et Malines, dont vng chascun cognoit l' importance desdites villes.

Mais ie ne puis obmectre que ie ne vous remecte en memoire le courage et haulte resolution de ceulx de Bruxelles, ausquelz nous debuons la recognoissance d' auoir iecté le fondement de nostre liberté, pour laquelle deffendre nous debuions employer tout ce que Dieu nous ha donné de moyens.

Nous debuons aussy considerer que par le malcontentement que ledit Seigneur receuerat, nous l' aurons pour ennemy et consequemmẽt le Roy son frere que nous seroit vne nouuelle charge pesante, et non seullemẽt par ce moyen sera perdue toute la trafficque de frãce et d' Espaigne, mais aussy nous serons en danger tous à la fois des forces de cez deux grands Princes.

Quant à la Royne d' Angleterre, ores que ie tiens, asseuré qu' elle n' appreuue vng tel faict, et quelle n' en pourra sinon recepuoir vng tresgrand desplaisir, principalement pour rayson de tant des tesmoignages : que sa Maieste nous hà rendu si honorablement de son Alteze iusques à dire ce que nous ferions pour son seruice, elle le recepueroit comme faict à sa

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
Pflt 663

perſonne, ſi eſt ce que ſi elle iuge que par nous il hà eſté empeſche de reconcillier ce diſcord, il fault craindre que ſa Maieſté. ne trouuera bon ce refus.

Et neantmoings nous debuons recognoiſtre le peu d' intelligence et correſpondence que nous auons allieurs, tellement que nous ſerons en dangier d' eſtre deſtituez entierement de tous moyens de dehors, ioinct auſſy qu' il eſt indubitable à preſumer ſi nous n' accordons pas auec ledit Seigneur Duc, qu' au partir de la, le paſſaige de France ſera incontinent ouuert à l' ennemi de tous coſtels, par ou il aura moyen de ſe pouueoir non ſeullement de viures et munitions de guerre, mais d' enuoyer librement et ſans aucun diſtourbier argent, lettres, meſſaiges, ambaſſades, et meſmes de champs et armees tant de pied que de cheual tant de fois qu' il luy plaira, lequel poinct de quel importance il ſoit, ſe peult iuger par la, quelon voit que pour ſi peu de tẽps que ledit paſſaige hà eſte ſerre, à quelle chierete hà monte le pris du bled au coſtel de l' ennemy, et en quelles extremites, il eſt incontinent tombé, de façon que leur armee ſi grande et effroyable s' eſt comme eſcoulé, ainſi comme la chire quaſi à neantie et ruinee, et l' euſt eſte encores d' auantaige, ſi le meſme s' euſt peu faire des coſtelz de pardeça, quoy qu' il en ſoit tant y hà qu' vng chaſcun peult aiſement iuger en cas que cela aduienne, ores que nous euſsions ſouffiſans moyens de reſiſter aux forſes de l' ennemy en la champaigne, l' ouuerture du paſſaige de la France rendroit la guerre long temps, et parauenture à iamais perdurable.

Voyla pourquoy il nous fault auant et ſur toutes choſes bien et prudentement aduiſer à noz moyens, pour ſcauoir ſi nous auons les eſpaulles pour porter vng ſi grand et peſant fais, et en particulier à preſent il fault penſer et conſiderer ſi nous auons prompts moyens de ſecourir Eyndhouen, et aultres places qui peuuent eſtre aſsaillies, leſquelles incontinent que nous aurons appoincte nous pourrons facillement ſecourir ioingnãt noz forces enſemble.

Et vous veulx bien auſſy aduertir que ceulx de Gand ont eſcrit qu' ilz n' ont moyen de contenter la Garniſon de la ville d' Aloſt et demandent d' eſtre ſecouruz des aultres Prouinces, par ou vous debues Meſſieurs aſſeoir icy iuges et coniecturer en quel eſtat ſe treuuent les affaires à fin que nous ne nous flattons et abuſons nous meſmes.

Ie croy auſſy qu' il ny há perſonne qu' il ne fut bien content de retirer les villes de Denremonde, Dunckercke, Dixmuyden et Viluorde, mais il n' eſt pas en noſtre puiſſance de les retirer par forces, il ſ' enſuit que ne les pouuons auoir que par capitulation, car ſi ledit Seigneur depart d' auec nous auec malcontentement il les donnerat pluſtoſt à l' ennemy que de nous les remectre.

Et

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
Pflt 663

Et quant aux dangiers qu' on veult prendre au regard de ſon Alteze, il eſt plus aiſe à remedier que iamais, et auec moings de reporche, car ſans aucune reprehenſion on peult diſpoſer des villes quelles ne tomberont en façon quelconcque en la puiſſance abſolute dudit Seigneur Duc.

Quant au faict de la Religion Dieu nous ferat peult eſtre la grace de la myeulx maintenir en traictant auec ſon Alteze qu' aultrement, car il eſt fort à doubter ſi on ne traict que pluſieurs Egliſes des petites villes (que nous ne pouuons abandonner ſans offencer Dieu) et peult eſtre celles des grandes Villes ſeront en peril et dangier à raiſon de noſtre inpuiſſance de les ſecourir, et en tout euenement au moings ces villes que ledit Seigneur Duc tient en ſa puiſſance, eſtant liurees es mains deſdis ennemis, viendrõt indubitablement à eſtre priuees de tout exercice de la vraye Religion, ce- que ſera ſans faulte vng treſgrand dommaige et perte pour les Egliſes de Dieu.

Et quant à ce que aucuns dient, qu' il ne nous eſt licit de traicter aucune ment auec vng Prince qui n' eſt pas entierement de la Religion, ie confeſ- ſe que ie ne ſuis pas ſi grand Theologien que ie ſcache demeſler ceſte que- ſtiõ, mais ie vois que toutes les Egliſes de la Chriſtiente n'en font difficul- te, car les Egliſes de Frãce aſsiſtées des Princes de leur nàtion et Allemans ont pluſieurs fois tracte auec leur Roy, les Suiſſes ont alliance les vngs a- uec les aultres, et neantmoins ſont de diuerſes religions, et ont depuis vng mois confirme leur alliance auec le Roy de France, ceulx de Geuene ſont entrez en alliance auec le Roy de France qui les ha bien aide l'eſté paſ- ſe, le Royaulme d' Angleterre n'à pas rompu ſon alliance auec le Païs bas du temps paſſe, lors qu' il ny auoit aultre exercice que de l'Egliſe Romai- ne, et auec le Roy de Denemarcq, Eſcoſſe entretient ſon alliance, auec la France, qui hà dure huict-cens ans, Ces païs auec l'Empire, et l'Empire auec nous, les villes Theutonicques enſemble qui ont differente religion, les Princes Allemans enſemble ont choiſy leur chef et Superieur l'Empereur qui n' eſt de la Religion que la meillieure partie des Electeurs et aultres Princes de l' Empire, et les Egliſes de Poloigne ont choiſy vng Roy qui n' eſt pas auſſy de leur Religion, et les Vandois auec le Roy de Boheme et ceulx de Ballieges, d' Angronne auec le duc de Sauoie. Tellement que ie prie eſtre excuſe ſi ie n' oſe pas condemner tant d' Egliſes, voire toutes les Egliſes de la Chriſtiente, il eſt vray que ie ſeray touſiours bien de ceſt ad- uis, quelque accord qu' on puiſſe faire, que ce fut à ceſte condition, que la Religion ſoit bien aſſeurree, tant qu' il eſt en noſtre puiſſance de l' aſ- ſeurrer.

Ce ſont les raiſons que i' eſtime bien eſtre poiſees d'une part et d' aultre en ce ſecond poinct de deliberation, lequel me ſemble auoir beaucoup de

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
Pflt 663

difficulte pour la diuerſite des opinions que quelques villes conçoiuent, car ſi on veult accorder il eſt à craindre que quelques villes ne ſe des-joignent, ſi on ne veult traicter que aultres doubtans eſtre delaiſſez ne prennẽt party ilz pourront pour leur aſſeurance, et pourtant merite ce faict eſtre meurement deliberé.

Le troiſieſme poinct eſt de nous deffendre de noz propres forces, ſur quoy il nous faul tconfeſſer ſi nous prennons vne telle reſolution, en premier lieu que nous auons grãde faulte de chefs et ſoldats de noſtre nation, tant pour ce que la guerre en hà conſommé grand nõbre, que pour ce que le pais eſtant petit, les ennemis en ont de leur part quantite, et la plus grãde part d'iceulx qui ont parcideuant ſeruy au Roy d'Eſpaingne, et auſſy que le peuple de ce païs naturellement s'addonne pluſtoſt à la marchandiſe que non pas à l'exercice des armes.

Il reſte qu'il fault auoir grand nombre ſouffiſant d'eſtrãgiers, leſquelz pour auoir eſte aſſes mal traictes ce temps paſſé, ne ſeront pas ſi aiſez à tirer pardeça ſinon auec bonne aſſeurance de leurs ſoldees et payements.

Et encores y auroit il des grandes difficultes, pour ſcauoir ou on les pourroit leuer, mais de cela on pourroit apres aduiſer ſi on prennoit ceſte reſolution, tant y ha qu'il ſera touſiours meillieur ſe fier de ceulx de la religion que d'aultres.

Quant à l'argent, nous ſcauons la grande difficulte qu'il y ha heu iuſques ores de payer ſeullement les guarniſons, tellement que ceſt merueille que nous auons iuſques à preſent maintenu noz places ſans aucun tumulte, or eſt il que l'argent eſt le nerf de la guerre, et que ſans ce moyẽ tout ce que ſe reſoudra ſera en vain.

Si doncques on ſe vouldroit reſouldre ſur ce point il ſeroit neceſſaire de choiſir vng chef ou chefs, auſquelz ſeroit l'obeiſſance rẽdue nõ point de paroles mais par effect pour le moings pour tel temps, que lon trouuera conuenir, et fauldroit eſlire vng bon conſeil de gens de bien, mais ce la faict, qu'vng chaſcun ſe meſlat de ſes affaires, ſans vouloir tant s'entremectre du faict de la guerre et d'eſtat, et ſe repoſer ſoubz ceulx qui auroient eſte choiſis, leſquelz en leur conſeiẽce et ſuiuant la cherge de leur honneur aduiſeroient ce que ſeroit neceſſaire, et ce que ſeroit par eulx commandé ſeroit promptement executé, et ſeroient obeiz ſans contradiction, ſaulf que apres auoir obeyz on pourroit remõſtrer ce que ſeroit trouue raiſonnable.

Mais ceſt ordre ſeroit inutil, ſi les moyens n'eſtoient promptz en main, pour auoir argent ſouffiſant, de quoy fault faire apparoir auſdits conſeilliers en effect, et non point ſeullement de promeſſes, afin de les induire à prendre ceſte charge, et ſ'y emploier fidelemeut et volontairement.

Quant

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
Pflt 663

Quant à ce qu' il y conuiendroit, vous le pourres entendre Meſsieurs par vng eſtat que ie vous ay dreſſé, et duquel ie vous donne copie tant pour l' ordinaire de la guerre que pour l' extraordinaire vous aſſeurant que ſans donner tel ordre pour neant on delibera.

Et combien que ie ne veulle pas blaſmer ceulx qui dient qu' il ſe fault fiër en Dieu (car ceſte parole eſt tres-bonne et treſ-ueritable) tant y hà que ieſtime auſſy quand on veult entreprendre quelque choſe ſans moyens que pis eſt ſi par auarice on retient ſes moyens que ce n' eſt pas ſe fier en Dieu, mais téter Dieu, au cõtraire c' eſt ſe fier en Dieu de prendre les moyens qu' il luy plaiſt de donner, et le priër qu' il y veulle donner ſa benediction.

Maintenant Meſsieurs vous ayant propoſé ces trois moyens et les ayant aucunement deſbattuz, ſi vous me demandez quelle eſt mon opinion, ie vous reſpons en premier lieu, de quel coſtel que nous nous reſouldrons, nous deburions touſiours aduiſer, et bien promptement aux moyens, car en quelque ſorte que nous prennons reſolutions, nous ne debuons pas tarder nulle heure à nous accorder deſdis moyens, à quoy ie ne vois pas qu' on donne tel ordre qu' il conuiendroit.

Et quant à ces trois moyens, ie vous declaire que le troiſieſme eſt celuy que i' appreuue dauantaige, et ay touſiours approuué s' il y heut heu moyen, et qui m' ha faict (il y ha quatre ans et plus) tant prendre de peine pour retiner toutes les prouinces enſemble ſoubz quelque bon accord, car nõ obſtant la puiſſance du Roy d' Eſpaigne nous heuſsions chaſſé auec l' aide de dieu Don Iehan hors du païs.

Mais la diuiſion des pais eſtant ſuruenue, pour les raiſons qui ſont cognuz, et à la verite contre mon conſeil, conſiderant comme i' ay dit cy deſſus, que Meſsieurs les Eſtatz, et ceulx qui auoient donné empeſchement à ceſte coniunction diſoyent n' auoir moyen de ſe deffendre, lors ie fus aupremes d' aduis de chercher aide allieurs, tellement que tels ont auanché de conſeil de faire venir vng Prince eſtranger, qui peult eſtre ne penſoiẽt pas le faire.

Mais ainſy que i' ay touché cy deſſus, ie ne voy pas quelcun chef qui aura telle ſageſſe, qui puiſſe entreprendre ceſte conduicte, ſans les conditions cy deſſus deduites, aultrement ce qu' on entreprendra ſeront diſcours en l' air ſans effect, qui ameneront la ruine de pluſieurs belles eſgliſes, de façon que penſant conſeruer les egliſes nous les perdrons, en quoy il nous fault conſiderer, que nous ſommes autant obligez a donner conſeil aux aultres egliſes, que à celles d' Anuers, laiſſant encores en diſpute ſi les aultres eſtant perdues, ce que Dieu ne veulle, icelle d' Anuers ſeroit bié aſſeuree, et ſe ſouuenir que Dieu ayme tant les petites eſgliſes que les grandes.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
Pflt 663

Que ſi ce cõſeil n' eſt agreable (ce que ie ne croy point) mais s' il ſe trouuoit trop de difficulte à le practicquer, ie dis ouuertement quant à l'Eſpaignol que ie ne trouueray iamais bon de traicter auec luy, mais il fault trãſiguer auec ſon Alteze, qu' il ſera beſoing d' aduiſer de ne mectre aucune Ville en dangier, qu' il fault s' aſſeurrer de gens de guerre, principalement des chefz qui ſont agreables aux Eſtatz, et pareillement de ſon conſeil.

Toutesfois comme i' ay dit ſi l' aultre poinct qui eſtoit le troiſiemſme eſtoit faiſable ie l' aymeroy ſans compareiſon deuantaige, mais auec les conditions ſpecifiees, car aultremẽt nous nous mectrions en euident d'angier de nous perdre et beaucoup de gens de bien auec nous.

C' eſt Meſsieurs ce que i' ay penſe vous debuoir repreſenter de mon aduis, ſur ce que ſe mecte maintenant en ceſte deliberation tant difficile vous priant neantmoings de vous conioindre touſiours à la generalite, et ne point penſer que vous vous puiſſies deffendre les vngs ſans les aultres, de ne point meſpriſer vne ville et Egliſe pour eſtre petite comme à preſẽt Eyndhouen qui eſt aſsigee, et en la quelle ſont les de gens guerre qui l' ont garde en ſi grande fidelite à Meſsieurs les eſtatz.

Et apres vous auoir encore prie de prẽdre ce mien aduis de bonne part, ie vous proteſteray quelque reſolution qu' on prenne moyennant que la Religion nous demeure bonne et aſſeurree, que ie ſuis delibere de paracheuer la reſte de mes iours au ſeruice de la generalite, de vous Meſsieurs et de toute la ville d' Anuers en particulier.

ESCLE-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
Pflt 663

ESCLERCISSEMENT
DE L'ADVIS PVBLIE AV NOM DV PRINCE D'ORANGE AVEC VN COROLAIRE.

POVR bien entendre vng aduis sus l'estat des troubles exites per le Duc d'Aniou es païs bas le XVII. de Ianuir de cest an 1583. lequel aduis ha este seme soubz tiltre qu'il auoit este requis par ceulx de la ville d'Anuers, il en fault premierement cõsiderer l'Aucteur en icelluy nomme, et puis celluy qui vrayement l'a compile, car leurs conditions recognues, ce la donnera grand euidence de ce qu'y pourroit estre obscur.

Il sort soubz le nom de Guillaulme de Nassau, qui est du mesme nom et armes que fut le Comte Henri de Nassau, qui fit batir la maison de Nassau à Bruxelles des amẽdes qu'on fit payer à ceulx de Bruges pour quelques opositions faictes à leurs Princes, et parauant le Comte Ingelbert de Nassau heut volontiers persuade à l'Empereur Maximilien de hacher en pieces tous les Gantois, et s'offroit de l'executer auec ses gens, qu'il auoit amene en la ville de Gand auec ledit Empereur du gre des Bourgois, et par cela il disoit, qu'il le feroit maistre à baguette des Païs-bas et sa posterite, mais ce bon Prince ne vouloit suiure conseil si sanguinaire.

Or cõferes ce cõseil, et le faict du Duc d'Auiou, et vous recongnoistres facillement si Guillaulme ha degeneré d'Ingelbert, et quelle affection la maison des Cõtes de Nassau ha enuers ces pais, ou de meigres Cõtes d'Alemaigne ils se sont faictz grãds terriẽs et Princes par les alliances qu'ils ont ataint, fauorisez par les maistres qu'ls ont seruy en la maisõ d'Austriche.

Ce que ce Guillaulme (Prince d'Orange par ce qu'est dit, et Baron de Breda etc) n'at sceu celer en son Apologie ny le traitre cueur que sa maisõ posible dois lõg temps ha couue, et luy eclos, decouurant vng viel resentement, de ce qu'en leur maison, ayant este esleue à l'Empire vng Cõte de Nassau, par practicques d'vn Archeuesque (ce qu'il ne dit pas toutesfois) et recognu incapable de telle dignite, fut deporte, et apelle à la Courõne Imperiale vng d'Austriche, parquoy il ne fault que les Cõtes de Nassau facẽt si grande banniere de ce tiltre, car l'ection se pourroit faire du moindre Gentilhomen de l'Empire quand les Electeurs seroient aussy maladuises qu'aucuns d'eulx furent en ce Comte sudit.

Maintenant estant nostre Guillaulme paruenu à si grãdes succesiõs par le benefice de l'Empereur Charles cinquiesme, con me il decouure mesmes par son Apologie, tant loing est il d'excuser en icelle son ingratitude

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
Pflt 663

comme il vouldroit bien, et que chascun scait les honneurs que luy fit ledit Empereur et de puis le Roy son filz, de quoy il confesse en ladite Apologie vne partie. Venons à la cause de sa defection, ce fut qu' estãt plus ambitieus que si grands biens, ausquelz on l' auoit auanché, ne pouuoit porter, pour maintener vne maison aprochante à celles des Roys, il s' estoit mis tant à l' arriere que son bien ne luy scauoit furnir au quart des frais qu' il failloit chasque an pour le train qu' il tenoit, et ne le voullãt diminuer pour quelque occasion qui s'en presentat, ains plustost l' accroistre, il falut trouuer quelque inuention pour cela.

Aquoy se presenterent trois choses la preuue de l' aïde nouennale, qui enrichit grandement ceulx qui la manierent au nom des Estats, lesquelz Estatz furent persuadez (posible par ce Prince) à ne la confiër aux officiers Royaulx, que plusieurs personnaiges de qualite estoient malades lors du mesme mal que le Prince d' Orenge, pour auoir mal faict leur estat, et que apres les guerres les païs foisonnerent beaucoup de mauuais espritz à lors oiseus, desquelz ce Guillaulme par l'addresse du Comte Lodouic son frere, àttira ce qu' il peut, et tout ce quils trouuerent d'ambitieus, nouuellier, et endebté sans moyen ou volonte dy fournir: ainsi chascun s'attendit à mectre les mains à la bourse publicque, comme on voit a present.

Et s' acheuant l' aïde nouẽnale on commencha à practicquer assemblees des Estatz et d' y faire vng chef, ou ce Renard pretendoit le deuenir, comme il est à presẽt, et disposer et manier tout, et poussant les aultres à ligues, signatures, et assemblees par londit Frere; qui n' auoit que perdre pardeça, et bien peu ou rien ailleurs, il s' y obligoit le moings qu' il pouuoit, s' entretenant ainsy pour paruenir au Gouuernement General de par le Roy, pour le compte qu' il auoit faict de ce Prince, l' ayant touſiours honore extraordinairement pardessus tous aultres en ces païs, et auec les subiectz pour expulser ledict Roy comme il praticque encoires.

Car de tout ce qu' il vous pretexe en la religion, notes ceque ie vous diray, et en iuges de sa conscience, il est né de Pere et Mere et baptisé et instruict par Martinistes iusques à quelque quatorze ans, depuis l'Empereur Charles susdit le fit nourir à la deuotion du Pape, en laquelle il ha cõtinué feruantemẽt en toute demõstration exterieure, iusques à la venue du Duc D' Albe, faisant dire Messe en sa maison tous les iours, et y faisant aller ses Seurs, et sa femme Saxone, maugré elles, et comme elle estoit de beau taint et gratieuse, il en tiroit ceulx qu' il pouuoit comme on vit an dernier Conte d' Hoochstrate, au Seigneur de Ruye Bourgongnon et aultres, et ce Maquereau de sa propre femme pourchassoit ainsy luy mesme d' estre coccu pendant qu' il debauchoit aultres femmes, et quelques vnes si viles que vng baiteleur presentat Requeste à Madame de Parme contre ce Prin-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
Pflt 663

ce Prince d' Orange qui auoit faict ambler sa fille pour veoir son adresse de plus pres et si elle estoit par tout si souple, comme aux saultz qu' il luy auoit veu faire en salle, et en fin la d'eut rendre. Voila nostre Prophete reformeur. Mais reuenons à propos. Il fait nourir son filz soubz la Papaulte iusques à la derniere heure qu' il en ha peu faire soingner, depuis estant son bien saisi, pensant auoir la faueur de Saxe il retournat à se professer Martiniste, mais come il vit ceſt Electeur la mieulx aduisé, il ha declairé la honte alaquelle il auoit amené sa femme, et pour oster toute suspition de Martinisme aux Reformez de France au sein d' esquelz il se iecta, il sen defit, prennant celle qu' aues veu, Et depuis qu' il ha cognu combien les Rebaptises multiplient en Hollãde, et Zelande, Flandre et quasi par tout le païs bas, ce bon archier qui ha touſiours tant de cordes à l'arc qu'il peult, vat sans espee, se sert de telles gents, loge auec eulx, les oit et souffre, tant qu' il peult obtenir des Reformes, Notes donc combien il ha à cueur la religion et de la quelle il est.

Par ou du moings celuy la ne ment pas par tout en l' aduis dont est question, qui faict dire à ce Prince qu' il n' est pas fort grand Theologien: car de vray, si l' Etimologie de ce nom veult dire vng qui faict compte de Dieu, certes vous poues veoir par ce qu' est dit, que le Prince d' Orange ne le faict de rien moyngs, et ores qu'il hat souuent le nom en bouche, et aux escripts diuulgez soubz le sien, il s'en aide comme on faict d' vng mot de guet du quel on ne faict pas cas plus auant, qu' il ne sert à retenir ce qu' on tient, ou pour paruenir à ce qu'on desire.

Voire on ne peult pas estimer mieulx de son Ministre Françoy, dit Villers si on sonde bien ses deportementz du passé, lequel aiant oblié qu' il escriuoit ceſt aduis au nom du Prince d' Orãge, qui de tous ceulx qui l' ont hanté touſiours est cognu pour vng Idiote, sans nulles lettres, s' estant ce Ministre trop eschause en matiere qu' il auoit tant à cueur, il pensat parler en sa propre personne, par ainsi il est necessaire que nous recognoissõs bien aussi ceſt aultre personnaige, qui pour ne l' estre de ces practicques demenees en aultres endroictz, s' appellat quelques fois l' oseleur, digne nom de luy selon le Poët. car

L' Oiseleur flute doulcement quand il veult l' oiseau abuser,
Et ce beau Iaseur vainement babillant nous veult amuser.

Scaches doncques qu' il fut chassé des Egliſes de France, qu' il vouloit dominer, et de puis d' Angleterre par les ministres qui estoiẽt la, desquelz il se vouloit faire Pape, et n' aiant esdits lieux ou parer estãt illec, son ambition, esprit seditieulx, et plain d'enuie, et cupidite trop cognu: Il n' euſt mieulx ou recourir que vers ce Prince de meſme pat, mais tresmal leuee, par ou il luy vint tresapropos selon ses inclinatiõs pour luy prester

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
Pflt 663

l'eſprit conuenant à ſi meſchant corps, car aultrement le Prince d' Orange bien ſondé on trouuera qu'il n'en ha pas tant que de mauuaiſe volonte.

Et pour cela ce Miniſtre ſans le conſeil et ordonnance du quel ce Prince ne faict rien, il luy ſubminiſtre tous ſes aduis et eſcrits, deſquelz vous voies auſſy touſiours les originels en Frãçoys, car ce Villers ne ſcait guieres en aultre langue que ſa naturelle, encor que le Prince à preſent n'at que Flamens et du langaige à qui parler, et comme ſi ce Miniſtre n'euſt aſſes de chergé en ſa vocation, il ha tiltre de Conſeillier, et Meiſtre aux requeſtes dudit Prince, oultre quelque cherge encores des Eſtatz, faict toutes Apoſtilles manie tous affaires d' Eſtat et aultres, et brief ha Gouuerne ce Prouinces ſi bien que vous voyes, car il gouuerne le Prince d' Orange, qui les domine, peu recors de ce que S. Paul eſcriuoit à Timotee, et reprochable autãt et plus, que les Preſtres parcideuãt, comme aultres Miniſtres luy ont obiecte.

Et afin qu'on ne penſe que à tort ie luy reporche l'enuie, ie vous rameteueray ce que vous aues veu, car il n'ha ceſſe qu'il n'aie expulſe luy eſtrãgier Mectre Pierre Dathenus né par deça, docte, et modeſte (ie ne diray plus que luy car cene ſeroit grãd cas) ſincere, cõme la verite, des aduertiſemẽts qu'il vous ha faict ha mõſtre, s'eſtant parcharite ioinct â Iehan van Hébize voiãt que le ſudit Prince d' Orãge qui eſtoit auãce par luy le vouloit opprimer.

Lequel Hembize ſemble Propheticquement auoir faict à Gand preſenter vng cueur dor à ce Prince qui ſouuroit, indice, que celluy dudit Prince n'at aultre penſee qu'a lor, et tant qu' il eſt transforme, et qu' il eſt double comme celluy la, qui eſtoit de deux pieces.

Mais ce n' eſt merueille ſi ledit Prince hat expulſe les naturels pour auancer les Eſtrangiers (contre ce qu' il profeſſoit premierement) car luy meſme eſt vng Alleman eſtrangier voire noſtre ennemis, et d' inclination (comme eſt dit) ſimboliſantes du tout auec ſondit Miniſtre Villers.

Lequel Villers daultre part pour eſtre Penſionaire du Duc d' Aniou paſſé pluſieurs ans, nage en ſon aduis entre deux eaus ſans rien conclure.

Voyes donc que vous debues attẽdre de ce beau Conſeillier, et de ſes aduis, et du Prince d'Orãge à qui on faict tãt offrir en l'aduis ſuſdit, et tãt de fois de viure et mõrir auec vous, ſi me ſemble il que iuſques à preſẽt il n'ha heu ſi grãde enuie de mourir que de viure de noz bourſes, et de noſtre argent, auec ces Chalans, ſans s'aduẽturer nulle part, mais bien pour ſon ambition et cupidite tous ceulx qui ont voulu croire es païs de pardeca.

Auſſy de puis quand ſeroit il denenu ſi valliant et grand guerrier, ie ſcay qu' on ne l' eſtimat onc que vng couard au temps de l'Empereur Charles cincquieſme, et es guerres ſuiuies entre les Roys d' Eſpaigne et de France, il n' euſt oncque charge de ſi grand emport et de

celle

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
Pflt 663

celle qu'on nous extole tãt en son Apologie, quand l'Empereur l'enuoiat succeder à Martin van Rosse à Philippe-Ville, pour le vous faire entendre l'Empereur le fauorisoit sans faulte en cela fort, attendu sa jeunesse et petite experience, mais notes que ce ne fut que pour peu de temps d'hiuer, lors qu'il ny auoit plus doubte de l'ennemis et seul pour achepuer quelques fortz commenches par Martin van Rosse, lequel n'estant que simple Gentilhomme pas vng chefs de guerre ne luy eust voulu succeder en si petite cherge pour si peu de temps, et si donna l'on encores à ce Prince bon conseil par lequel il se debuoit Gouuerner, or lors ni deuant ni de puis ou oit lon iamais dire qu'il tirat espee, de vray la sienne semble dois si lõg temps enroullee, que ce n'est merueille si elle tient aubout à present, par tant ie ne suis pas esbahi s'il n'en porte point, et de puis ayant trouble ces païs il les abãdonat venant le Duc d'Albe, aussy viuant le Comte d'Egmont il n'eust iamais este General, pour cela le preschoit il, de se retirer, crainnant qu'il ne ledeuint, et en fin luy iouat a la faulce compaigne, de puis il fit entendre à Genlis l'aisne et à ceulx qui menoient le secours en France à ceulx de la Religion, qu'il auoit grande vogue aux Païs bas, on le creut, voiant le Comte d'Hoochstrate auec luy, et aultres. Qu'en fit il? il n'osa oncques combattre, quelques auantaiges qu'il heut, et si l'armee n'eust este conduicte par ledit Genlis, et le sudit d'Hoochstrate à qui il cousta la vie, comme il estoit valliant, il heut faict comme il fit de puis à Mons en Haynault, ainsi ayant abusa ceulx du susdit secours (car oncques il ny heut place qui se monstra pour luy lors es Païs bas) ils ne l'emploierent de puis onc en France, et sans le tumulte que le Duc d'Albe exitat en ces païs par l'imposition du Dixiemsme et Vingtiesme ce gentil Prince n'eust iamais releue teste. Que fit il depuis estant le ieusne Genlis de faict pres dudit Mons, luy venant auec vng armee entiere, il se perdit de cueur, et s'en fuit sans propos, frappé d'une terreur panicque ou naturelle, puis qu'il porte aussi les cornes comme les Paons, aiant à son abord peu defaire les Ducs d'Albe et Medina, comme eulx mesmes l'ont confesse aussy aisement que reint plus, car ils furent surprins, et abandonant son frere le Comte Lodouic, d'aultre cueur et ceruelle que luy, ala misericorde du canon (si charitable est il) il s'en fuit tost apres honteusement enccores de la Ville de Malines, la laissant en proye à l'ennemis: et au mesme Zutphé, et Narden, et quitat toute Geldre, Quels secours froids fit il à Harlem et Cirxe, et en toutes les aultres villes qui lors et de puis furent recerchees de l'ennemis.

Mais que m'amuse ie à ces vielles histoires, qu'el secours ie vous prie ha il aporte, ce Gedeon en painture, à noz Prouinces deça la mer qui sur ceste buffe ont receu son Ioug, sa Bruxelles qu'il cherit tant en cest aduis,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
Pflt 663

de la quelle neantmoings, il ha emmené les Consaulx s'aiant reduit à extreme pourete pour recognoissance de l'aduanchement qu'il en ha tiré, ne l'abandonna il pas aussy tost qu'il ouit la desfaite de Gibl[illegible], y ordonnant, ie ne scay quelle maigre fortification, comme il faict partout (pour se faire reputer grand guerrier, autant propres quasi à l'ennemis et plus que à l'amis, aussy tous les Ingenaires qui voient qu'il aprend á raire en barbe de fols, comme on dit, et que les aueugles l'ont prins pour maistre monarcque, cestuycy qui n'y voit que d'vng oieul et biẽ chassi, eulx [illegible]orient soubz leur bonnet, s'il n'est ainsi qu'on le demande, entre aultres, ceulx qui ont oui parler Carlo Tetti car ceulx du païs n'en oseroient sonner mot.

Mes amis cest vng amuse fols de vray que ses fortifications, et grande foule pour poures Bourgeois, car il y fault grande guarde, et puis quand l'ennemi apporche, c'est occasion pour y iecter soldatz, qui les rongent et mattiuent, et apres les villes se perdent à faulte d'estre secourues de ce General, qui n'at mis corselet, en ces dix ans quasi et plus, que de vng vingt ou plus de lieues entre luy et l'ennemis, se tenant tousiours en quelque bonne ville bien çainte de rampars, ausquelz il se fie mieulx, que à ceulx qu'il ha ordonne et non du tout, fil n'at pres la marine pour retraicte auant que l'ennemi la serre sans l'esloingner que tant qu'il peult gaiguer vng batteau pour mieulx fuir.

Si ie mentz qu'on le demande à Mastricht, et aultres, qui par le moien de ses faueurs et pouruoiances se sont perduz miserablement, pendant qu'il est en Anuers.

Il dira que cest à faulte d'argent et d'obeissance, mais considerez quel thesor il ha epuise, oncques en toutes les guerres de France l'Empereur Charles ny le Roy son filz ne tirerẽt tant des païs que le Prince d'Orange ha icy gasté chascun an, auec tant des estrangiers qu'il ha faict venir parde ça tels qu'il ha voulu : de l'obeissance de qui dõcques se doibt il ou peult plaindre.

Laissons Tournay, et que la perdant pour s'en fuir de Gand sans qu'on le vit par la sumee, il y fit consummer force pouldre de Canon sur vne faulse nouuelle du mariage du Duc d'Aniou à la Royne d'Angleterre et d'vng secours en lair qu'il auoit donné à celle ville, d'ont il auoit les lettres en main de l'vng et de l'aultre, Voyla ses traicts et de sondit Ministre Francoys inuenteur de tous mensonges, pour cõtrebalanser subit vne mauuaise nouuelle, vraye, d'vne bonne faulce, ce que nous auons experimenté quasi tous les iours.

Et à quoy faire cest art, pour nous consommer à petit feug par ce mal heureulx espoir dont il nous eniure, si grossiers sommes nous comme fais-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
Pflt 663

soit Pandore auec sa coupe poëticque, au fond de laquelle l'espoir demeura pour l'affliction des miserables mortelz, et luy toutesfois ne donne rien comme elle, qu'à soy et ses semblables au des pens de noz bourses qu'il espuise pour emplir la sienne, qui n'at non plus de fond que le vasseau des Danaïdes, tellemẽt qu'il ny aura fin à ses exactions tant qu'il sera entre nous.

Vous aues aussy veu comme il ha secouru Audenarde, rendue sans coup frapper, par la practicque de ses soldatz, qui se sont bien peu soussiez de ceulx qu'ilz y laissoiẽt, et le mesme fault il attendre de toutes aultres que l'ennemi entreprendrat.

A quoy donc vous seruẽt tant de gens de guerre? Ie le vous diray, à coulourer les imposition et tailles qu'on nous exige tous les iours nouuelles, et de plus en plus grandes, non pour payer les soldatz, car ils ne se plaignent d'aultre chose, mais pour seruir à la cupidite insatiable de ce Cressus, qui nous laisse manger et ronger le païs.

Aussy quoy qu'on luy aye fourni, oncques ce general ne dressat camp formé, car ou il ha trop de cheuaulx Reitres, qui iamais ne combattent pour faire gaigner ses Comtes de Zuartsenbourgh, Nassau, et Hollac, ou force gens de pied estrangiers à treschiere soulde, pour ce que luy qui l'est aussi, s'en fie mieulx que des Naturelz, qui se pourroiẽt resentir du degast qu'il faict aux païs, aultre fois son camp n'at artilletrie, ou s'il en hat, il n'hat Pionniers, telle est sa prouidence ridicule.

Mais vous diray ie, encor luy sert cela, non à faire la guerre, comme i'ay dit, mais pour iecter guarnisons, comme auez oui, par cy parla, pour assubiectir aussi les villes ou il en peult faire entrer et fouler les Bourgois qui ne veulent tout faire à sa volonte, ausquels on en fourre à oultrãce, et ne vous souuient il combien il ha trauaillé pour mectre guarnison en Anuers et à Gand, combien de fois les Magistratz mis par luy, et corrompuz par ses faueurs, l'ont proposé et auant et de puis la venne du Duc d'Aniou? pourqui penses vous, non pour aultre chose, sinon à cause qu'il ha tousiours sentu qu'il ne les pouuoit maistriser aultrement.

Et à vostre aduis ceulx d'Anuers au Ianuier dernier comme s'en fussent ils trouuez, silz eussent este si folz que de le croire et sa sequelle des Magistratz, demandez le à ceulx de Bruges qui sont miraculeusement saulues de ceste ruse, et à ceulx qui par la mesme se treuuent accablez.

Et pour Anuers il ny auoit nulle plus propre, à faulte des precedentes, que celle de la monstre generale du Camp qui estoit aux portes, car celle ville subiugee auec les aultres, Gand ne pouuoit tenir mesmes estant à tel Seigneur que à present Fesinghe.

Or ie vous prie si Logisez de ces primices et non moy, si ceste foule en

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
Pflt 663

Anuers n' eſt donc venue par le Prince d' Orange, vous me dires qu' il eſtoit en la ville, ſoit, trouueries vous fort eſtrange ou Villers Miniſtre eſt Conſeillier, qu' on heut conſidere queſtant l' iſſue de ceſte ſurprinſe incertaine, il valoit mieulx que le Prince demourat ſimuleement en la ville pour rabiller (comme il tache) la faulte, ſi l' entreprinſe ne reſortoit à Monſieur d' Aniou qui n' en pouuoit auoir mal eſtant aux champs?

Et dite moy qui fit ſi ſaige la Nation Angloiſe, de ſe retirer ſi à temps de ceſte foule ſans cauſe plus apparente pour lors, aiant treſcommode maiſon de contractation en Anuers, Ville d' aultre eſtoffe pour ſe tenir que à Midelbourg, qui n' eſt que vng ſale trou au pris de l' aultre, auec ce que le Prinſe d' Orange Gouuerneur de Brabant et Vicomte d' Anuers, qui à ce compte, pour deux Tiltres, doibt conſeruer la trafficque en icelle Ville d' Anuers, offrit pour retirer leſdits Anglois à Midelbourg, l' Abbaye illecques, pour tenir leur maiſon, ou il ha touſiours heu ſon Palais et ſa demeure dois qu' il y vint pour les troubles dudit Dixiemſme et Vingtiemſme, vous dires que cela eſt toucher la Royne d' Angleterre, ſi vous le penſes qu' en puis ie, ie ne compte ſinon ce qu' eſt vray, et ſi vous entres en ceſte opinion pource qu' eſt dit d' elle en l' aduis (dont nous tractons) ie diray que ceſt Villers le Miniſtre qui en eſt cauſe, non moy ſeul, car comme il eſt Conſeillier du Prince d' Orange il peult ſcauoir plus du ſecret en ſemblables trahiſons que quelqun de nous.

Il eſt vray ce pendant que quand la dite Royne enuoiat Milord Cobham et VValſingem ſes Deputes et aultres en Anuers, ce fut y penſant accorder auec ceulx que le Duc d' Aniou auoit dit d' y ennoyer auſſy la, pour aſſeurrer le partage de ces païs, faict entre ceſdits Royne et Duc par commune intelligence auant cela, et ſi noſtre Terſelet de Prince le Comte Guillaulme de Naſſau eſtoit celluy, qui debuoit achepuer le Triomvirat, qu' en diries vous? pour moy ie croy qu' il penſoit poſsible leur laiſſer les ongles, et la peau pour ſe guarder du moings le rognon, et le plus gras et aſſeurre, les ongles i' appelle les païs Malcontens qui nous ont grate iuſques au ſang, pour ce que nous nous obſtinous à ſouſtenir ce Prince: la peau c' eſt ou ce rude Barbier (qui ha la main peſante) n' a pas fait emporter au raſoir ſeul le poil, mais ha eſcorſe en tant d' endroicts ſi auant que vous pouues quaſi veoir d' vng bout à aultre en Brabant et Flãdre, ſans rencontrer maiſon ny arbre qui vous empeſche la veuë, tellement ſont raſees ces Prouinces et renuerſees et fouyes par ſa conduicte et ſes pernicieulx conſeils, ce que ia pieça il ha dit eſtre neceſſaire, et que lors au primes en tirera l' on, ce qu' on vouldra.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
Pflt 663

Voyes comme il ioue à la paulme de nous, mais ne vous en esbaisses pas car ie crains, qu' il n' en faict pas moings des susdits Monarcques lesquels tant loing est il d' apossessioner en ces païs que s' il pensoit le debuoir songer il n' oseroit aller dormir.

Somme pour reuenir à propos ie dis que si Monsieur d' Aniou n' ha par le conseil du Prince d' Orange faict ce qu' il ha faict, qu' il hauoit bien remarcque ses dessings, et combien il emportoit pour s' asseruir les Païs bas, de mectre gens de guerre en toutes les villes.

Et comme qu' il en soit le Prince d' Orange ne peult laisser d' estre coulpable de ce faict, car si le Duc n' at entrepris sur Anuers par son aduis il l' hat faict dumoings depité par luy, cõme les propos de ses domesticques François generalement le murmuroient et à Bruges et à Gand, et de puis en Anuers mesme.

De vray parlant sans pasion, qu' ha serui tant d' honneur qu' on ha faict au Duc que pour soustenir et maincrer l' auctorite absolue de Guillaulme de Nassau, pendant qu' il pensoit par telles fumees tenir en tutelle ce Grand Prince Frere vnicque du Roy de France, et apparent successeur de la Couroune, qui est en la fleur d' aage, et pour les armes, et pour aultres affaires. et ce Peripaticque auec sa longue robbe en vouloit estre le Pedagoge, Et voyant en fin ce Duc qu' il se iouoyt des plus grands que luy incomperablement, l' auctorite qu' il ha vsurpe, que les Estatz et Conseils sont faictures de ses mains, et les Magistratz des villes, et qu' il ne denichoit d' Anuers, Adore, et porte tout oultre des Bourgois illecques, Certes parlant humainement pour s' afranchir ce seruitude il faloit que le Duc s' atacha la sans dire guard, Aussy ses excuses et verbales et par escrit n' en dient guieres moings, car le Prince d' Orange luy auoit trop long temps traine le papin par la bouche.

Il y ha plus de noeuf ans qu' il amuse ce Duc de ceste esperẽce, luy aiant premierement faict essayer de choses en France pour diuertir quelque peu l' effort Espaignol qu' il sentoit sur sa Zelande, et Hollande, estimant que le Roy Philippe enuoieroit la secours (comme aultres fois) d' ont ce poure Duc se vit en mille d' angiers et trauaulx. De puis voiant apres la perte de Cirixe ses affaires deplores (cõme ils estoiẽt sans la mutinerie des Espaignols) et les Estatz deça la Mer alteres, par son Teron (Franchois aussy) il practicquat diuers Prelatz Seigneurs Nobles, et aultres, qui appellerent le Duc d' Aniou sans toutesfois y signer comme eulx, pour non s' obliger plus auant, ainsi qu' il fit aultres fois (comme il est dit cy dessus) et tout ce la seul pour trancher tout moyen de reconcilliation auec le Roy, et par la faire iouer ceulx qui appelloiẽt le Duc à la desperade, oultre l' entreprise

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
Pflt 663

faicte per monsieur de Heze sur le conseil d' Estat à sa suggestion, car il ny auoit personne d'estoffe qui sen voulut faire participant, ores qu' on ne mit empeschemẽt à celle detention, mais se voiant fruſtré par l'accord faict auec Don Iohan, il tascha de mestre en tecte adiuers par le mesme Teron de le saisir, et n'en pouant venir à chef, il mit en auant vng plus delicat moyen pour engendrer diffidence, ce fut la Ialousie que Monducet heut de Berengeuille et Bonniuet qui lors s' amusoiẽt tous trois à vne Dame si principale (qu' il ne conuient pour cela, et l'honnestete la nommer) ou que ledit Monducet estimat ce la conuenir aux affaires du Duc estant agent pardeça du Roy son frere, il deffera les deux à Don Iehan comme practicquans de le faire oultrager auec aultres, et fut tant plus volontiers creu cecy par Don Iohan quand il ouit le mesme du mari de la suditte, qu' il ne monstrat onc veoir de mauuais oieul, à cecy s' adioutat de puis à Bruxelles que le Vicomte de Gand de nuict en sursault vint aduertir, Don Iohã qu' on le vouloit prendre, et tout d' vne mesme meute, Surquoy Don Iehan auec honeste pretexte se retirat à Malines. Or comme on auoit mene le Docteur Louis del Rio prisonnier vers le Prince d' Orange et qu' il fut questiõ de le remectre en liberte, on attirat quelques affectez qui vindrent en confidence (comme Catholicques) aduertir ledit Docteur et l'asseurer de ceste etreprinse, Ceque diuers ont oui de son frere l'Abbe de Baudeloo, et ce la en confirmat du tout l' opinion audit Don Iohan, tellement que ce raport fut cause de sa retraicte à Namur. Depuis comme on heut mande l' Archiduc Matthias pour Gouuerneur ainsi que ledit Prince d' Orange auoit conseillé aultre fois, auant la reception de Don Iohan non à aultre fin que d' induire la Noblesse à offenser le Roy, s' estant ledit Prince par ses factions faict maistre dudit Archiduc, et voulant se sousmectre la noblesse, aucũs en Arthois et Hainault rappellerẽt le Duc d'Anion, à la reception duquel, le Prince d' Orange resistat lors, car il ne le vouloit si auctoriser, cõme Busi d' Amboise luy reporchat en Anuers et aultres, et trainnant ceste negotiation aiant sa nichete reduict les affaires lá, que chascun ha commenché à crier contre son insufisãce, il ha attiré ledit Duc de rechef en la sorte que vous voies telle que ni le Duc ni nous n' en serions estre contents.

Et certes il n' est pas mauuais qu' il le veult encor imputer aux Prouinces, confessant toutesfois que apres le refus de la plus part des villes il est arresté plus meurement (si on le veult croire) et par qui? par le Conseil qu' il ha faict à sa poste, les Estatz et Magistratz, et les rapporteurs des opinions des communes, lesquels corrumpuz, ont rapporte acceptation pour refus, auec infinies practicques violentes pour y faire consentir les refusans, car lon ne trouuera pas que la millieſme, non la dixmillieſme nõ cẽs mil-

milieſme partie l'aye accorde franchement, ains ha eſte refuſe communement de gens de toutes Religions, et en fin pour induire les vnes des vil les par les aultres, on leur raportoit aux vnes, des aultres faulcement, que les communes auoient cõſentu, & qu'il valoit mieulx ne ſe deſunir, voyla nos belles libertes nos franchiſes & priuileges.

Et ce Prince ſoubz main faiſant practiquer ce qu'eſt dit, diſoit qu'eſtant ce Duc de l'obeiſſance du Pape il craingnoit fort qu'il ne duiroit: ſe lauãt les mains comme Pilate a la mort de noſtre Siegneur, ainſi eſt il faint & double en toutes ſes actions.

Vous dires à quelle fin? pour laiſſer touſiours bon moyen ouuert pour jecter hors le Duc quand il vouldroit ou verroit ſon apoinct, conſitant par les factieus qu'il ha fourre es conſiſtoires vne ſedition populaire à ſon ordinaire, & puis on heut dit que le peuple ne le vouloit ſouffrir pour eſtre d'aultre Religion.

Pour cela craingnant que le Duc Caſimirus de Bauiere et Comte non de Naſſau, qui ſont derriere maintes aultres, mais Palatin ne gaignat vougue, il procura de s'en defaire ſubit, qui apertient toutesfois à ceulx d'Auſtriche, ſi on recerche bien les alliances, ou Guillaulme n'at pas vne goute de ſang dela maiſon de Chalon cõme René ſon predeceſſeur, qui quita le nom de Naſſau, que ceſtuy nous corne ſi hault, & la Princepoute d'Orange d'ont il eſt tant enfle il y ha ja aultres dela maiſon, qui l'en ont iecte hors, d'autãt quelle leur apertient. Et reuenant à noſtre but il fit tout extreme debuoir auſſy pour empecher quele Vicomte de Gand n'alat aux preches qui vouloit profeſſer la Religion Reformee; à la quelle il s'eſtoit adonne & icelle ſuiui en toutes ſes actions exterieures & propos, s' eſtant de faict des gens d'Eſgliſe de ſon Chapellain ſignament, & dela ſorte que chaſcun ſcait, mais le Prince d'Orange (cõme ſelon le prouerbe vng arbre ne nourit deux eritacques, peult eſtre ainſi nomme à la Grecque pour la cauſe) craingnãt la qualite de ce Seigneur, naturel des païs, qui ſe monſtroit bellicqueus et entreprenneur & recognoiſſant ce que mãquoit en ſoy de ces poinctz, doubtãt qu'il ne vint auec luy en competence, & le fruſtra dela faueur dela Religion qu'il contrefait par laquelle il eſt auance par ces deceptions, & de ceulx qu'il ha entremis, et que fit il au poure Comte de Boſſu apres s' eſtre couuert de ſa valeur, l'expoſant aux premiers & plus euidẽts perils, quant il heut forme armee il luy en fit tellement brider l' vſaige, que l'ayant rendu inutile ſe voiant ce poure Comte calomnie à tort par les ruſes de ce Renart d'Alemaigne, il en finit ſes jours de regret. Pluſieurs auſsi n'ingnorent ſa joye qu'il ne ſceut ſimuler non pas de paroles, quand la Noüe fut defaict, tant loing eſt il de procurer dele deliurer, que par mines, car le merite dela Noüe & ſa diligence auoient atire à ſoy ceulx de ſa

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
Pflt 663

Religion, & si est il qu'il suadoit la paix, & qu'on recerchat les moyens de reconsilliation auec nostre Prince naturel, pour preuenir les calamites qu'il preuoioit & prediſoit. De la Royne d'Angleterre il n'en ha doubte car elle ne peult esloingner ſon Royaulme ni ſe vouldroit esloingner de ſon oieul, les principaulx d'icelluy, craingnant auſſy les changemẽts grãs & repentis que la mort d'elle pourroit aporter, car ſur celles d'aultres ce Prince d'Orange faict ordinairement ſes Aſtrologies, qui (helas) ne conſidere guieres qu'il eſt mortel luy meſme, le grãd compte d'ont, il ſe charge de ſon viuant, qui s'acroitroit par ſa mort, laquelle nous auons veu ſi proche, & qui nous deliurera lors (ſi nous perſiſtõs) des calamites auſquelles, il nous plonge? vous dires Dieu, oui ſi ce Prince, & ſes fauteurs ne nous menoient à celle boucherie par toute iniuſtice, inniquite, & violẽce, que nous ſuiuons ſans reſiſtence: & pour ne laiſſer noſtre propos, qui eſt l'Anglois quand tout eſt dit, qui s'oſeroit auẽturer aux hontes & pertes, qu'ils voyẽt par les Cronicques leur Nation ha receu aultres fois pardeça y eſtãt venue à ſemblable occaſion, ne fut quelque cadet, qui n'auroit, que à auẽturer la vie, pour s'enrichir & rien perdre, cõme tous les jours ce Prince nous en faict venir de la, d'Eſcoſſe & d'allieurs gens la plus part vils, car il en diſpoſe mieulx, qui emportent ce qu'il n'eſtime de l'auoir du pais.

Ce qu'il cerche c'eſt ſeul prouocant le Roy d'Eſpaigne par les iniures qu'il recoit de ceſte Royne lá, & de la France exiter vne guerre entre eulx pour s'aduancer & s'aſſurer la poſſeſsion de ces païs. N'arions nous pas faict bel eſchange de Seigneur? à laquelle il ha pretendu tous-jours par le port de la Religion qu'il ſimule, & Dieu ſcait quelle ſeroit celle qu'il nous impoſeroit lors.

Et pour amieller les Miniſtres, & le ſimple peuple il leur veult faire à croire que ceulx de la Religion en France ont obtenu grande trãquillité & liberté par la venue du Duc d'Anjou par deça, mais ie vous deſcouureray ce ſecret, & vng aultre par celluy lá, ce n'eſt pas en Fãrce cõme icy car il y ha la pluſieurs grands Princes de trop plus grãde eſtoffe incõparablement que ceſtuy cy & naturels d'illecques, ce que Guillaulme de Naſſau n'eſt par deça, qui ſont de la Religion, & il eſt ſeul icy, ceulx la n'ont ſentu que pertes aux guerres paſſees, & l'affection de la Patrie les ha inclines à en deſirer la tranquillité, & qu'ils ont obtenu de leur Roy meu des meſmes reſpectz, comme nous feriõs poſsible aiſemẽt du noſtre, ſi ce Corne guerre ceſte Trompe, qui ſone tous-jours l'alarme pour ſe conſeruer en ſes gages, & touſiours eſt loing des coups, ne nous enchantoit les oreilles.

Et ſi au contraire de ce qu'il penſe il auenoit, que auec plus de raiſons ces Roys ou aucuns d'eulx ſe ioingniſſent, conſiderants que tels eſpritz ſoubz manteau de Religion ne cerchent que ſedition, & leur voler

leurs

leurs Monnarchies, ne serions nous pas bien obliges a u Prince d'Orange? qui s'enfuiroit & nous laisseroit à la fange à son ordinaire, & s'il ni ha heu pour cecy si bon accort entre les Roys iusques ores on les pourroit tant agasser qu'il fauldra qu'ils y viennent, & ne seroit merueille s'ils accordoint à ranger de cõpaignie la rebellió des subiectz les vngs des aultres.

Et puis qui nous ha faict abattre les armes de nostre Prince naturel & l'abiurer, sinon celluy d'Orange, nõ du gre des peuples, sinon par violence vsee des Magistratz qu'il ha constitue, qui nous vendent pour luy complaire, & si ne fault il pas atribuer le refus à ceulx seul, qui recognoissent le Pape, tous les gens de bien sinceres & consciẽtieulx de la Religion l'ont refuse, voire les Ministres l'ont reprouue, & ny ha consentu, quasi pas vng que par circonuention & intimide, voies labelle iustice, voies nostre belle liberte, & le grand bien, que debues attẽdre de cecy, que ce Ministre François du Prince d'Orange nous cherit tant.

Ce pendant il ne s'est rien faict de tout ce la en son Hollãde, & Zelãde, ou l'on n'at aussi iure au Duc d'Anjou mesmes es Villes ou il ha este, mais vous entendres encor ce monopole, en fin Dieu nous guarde de tel issue, que i'ay dit, qui est plus à craindre que aucuns ne pensent.

Il nous veult aussy faire à croire que nous auons deux fois rengé les forces de l'ennemi, par le traicte qu'il ha faict auec le Duc, s'estant à Cambray leue le siege, & à present qu'il nous veult persuader, que l'ennemis est cõsomme & qu'il ha disette de tout, cest bien mectre la charue (comme on dit) deuant les boeufs, mais ce Ministre, qui ha este postulant au Palais de Paris ne nous heut peu monstrer plus elegantement son art de bien dire, que à soustenir des Paradoxes, & que blanc est noir.

Premierement ni la pouruoiance, ni la industrie, ni la valeur du Prince d'Orange n'ont aucun lieu au desaisigemẽt de Cãbray, & n'en peult tirer que cõfusion de la lachete, qui ha laisse perdre tant de Villes à la barbe de si grands camps, qu'il ha gouuerne, cõfondant à ce tiltre si grand auoir de ces païs, & la voit lon ce que faict bonne conduite voire en vne troupe ramassee ce vault si vaille comme estoit celle du Duc d'Anjou.

Mais entendes que le Roy Philippe conqueстoit lors encor vng Royaulme, quoy que ce Prince nous ha faict à croire merueille auec son aultre fugitif Don Anthonio soubz le tiltre duquel, il nous ha mis en aultres frais inutiles, & encores le fera il si vous voules continuer à croire ses bourdes.

Comme il ha voulu tuer le second Filz du Roy d'Espaingne en ceſt aduis, chose que si le Diable ne luy ha reuele du quel il s'aide, & de Negromanties, & de son esperit de profesie mensongier, il ny ha encor personne, qui en sache à parler, ou bien aiant Villers le Ministre la cherge des espies

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
Pflt 663

pour les Eſtatz que lon appelle Maictre ou chef des eſpies, office qu'il ha faict oſter à vng aultre pour le prouffit, dont on voit combien ſordide eſt ſon auarice, & combien bas qu'il deiecte ſa vocation, profanant l'exerce du Miniſtere, luy qui eſt vray eſpie double tirãt, gaiges des Eſtatz du Duc d'Anjou, & par cõſequent dela maiſon de France, & du Prince d'Orange, eſtant le mentir le plus propre d'vng eſpie, il aura poſsible voulu monſtrer en ceſt aduis cõbien il eſt dehonte, à fin de prouuer à ſes maictres ſon idoneïte en telle cherge.

Tant y ha que vous pouues cõſiderer que les forces d'Eſpaingne eſtoient diſtractes quand on aſsigoit Cambray, qui ne ſe ſont acrues de peu & par mer et par terre, ſauue la Reuerence de ce Iaſeur, qui heut mieulx faict de ſe taire, car il faict honte a ſon Maictre, qui s'eſt ſi mal emploie en telle cõionćture, & depuis ha perdu tant de villes.

Et ſile Prince de Parme conſomme ſon Camp, qui eſt aiſé à reſtaurer il l'emploie, ceſtuy ſeullement conſomme le plat pais, & ne reſtaure pas les compaignies, car il ha heu, ou ſa Femme Françoiſe na guieres treſpaſſee trop d'auantaige es places vacques qu'on luy ha payes ſans mõſtre par coluſion des Coronnels & Commiſſaires, & de la auons nous ſi grands biens & le cueur en France, ceulx la combattent, aſsigent, & tiennient cãp auec neceſsite, & ſi n'eſt vray ſemblable quelle ſoit pour le moings des choſes requiſes à cãper, ceſtuy ſans rien faire nous mect à diſette de tout, ſi chieres nous rend il touttes choſes par ſes exactions.

Et de tout ce que luy & ſes ſemblables ont pille des biens Eccleſiaſticques, quel auantaige en ha heu le Public ni le Dixieſme ni le Cinquieſme ni vng pour cent.

Voy la le beau menagier, qui veult auoir ab ſolue maniance de noz deniers, auſquels encores ni ha il que trop de gens entremis de ſa main. Ainſi s'enrichit il de ceſte guerre, qu'il tache nous rendre eternelle confondãt ſon dire, Menteur, par ſes faictz eſperant ou ſe faire Seigneur des Pais-bas par les moyẽs ſuſditz (comme aues oui) ou du moings d'y retinir l'auctorite qu'il ha empiete et les traictements & prouffits qu'il en tire, aiant ja plus acquis, & plus amaſſe, que onc ſon bien ne valut, quand, il fut eſté net, la ou les crediteurs en tiroient quaſi tout, tellement qu'il ne ſe ſouſſie guieres, ni de ce queles ennemis en conqueſtent, ni de ce qu'ils en confiſquent, car il ha ja bien tire a trois doubles de ce qu'il valut oncques, & ha cerche tous moyens pour ces cauſes de rentrer en guerre.

Auec ce que cognoiſſant ſes Zelandois & Hollandois peu liberaulx ſi la paix heut dure, ils ſcait qu' ilz l'euſſent remis aux gaiges ordinaires de ſes Gouuernements n'aiant plus affaire de luy.

Et pour les obliger tant plus, qui ont ſeuls tout le trafiqque, & richeſ-

ſes à

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
Pflt 663

ſes à preſent, car on n'eſtime rien ſeur que ce, qu'on y retire pendant que nous retardõs & propulſons la guerre d'eulx, luy cõtre l'Vnion d'Vtrecht, ha ſecretement aſtraint le Duc par traicte à part auec les ſuſditz, tellemẽt que cellui Duc n'at onc heu ni ne debuoit auoir aucun commandement en Hollande & Zelande, de ſorte qu'ils ont manifeſtement enfraint la ditte Vnion, comme il s'eſt deſcouuert par les François, qui l'ont publie, quoy que le Prince d'Orange l'at penſe eſtouffer, & s'eſt manifeſtee leur ſociete leonine, ſi qu'il ni ha que attendre deulx, comme il ny euſt oncques.

Or pour dire briefuement ſur les trois moyens qu'il maintient ſeuls ſe preſenter pour ſortir de ces troubles, il nous oppoſe au premier l'inconſtance dont ſerions taxes nous recõfillians auec le Roy d'Eſpaingne, mais ne vauldroit il pas mieulx redreſſer la de loyaulte a la quelle il nous ha forces en laiſſant l'infamie ſur luy, qu'il nous ha acquis vers le monde vniuerſel & en general & en particulier.

Quant à eſtre ſi mortifere, que le peult eſtre plus que ce qu'il nous ha procure, ſi auons nous meillieur moyen de nous aſſurer, que les Frãchois qui pour toutes choſes aduenues en France, n'ont laiſſe de ſe reconſillier à leur Roy.

Et ce grand ſecret que le Prince d'Orange nous veult diſcouurir par la longue experience qu'il ha d'effaires des Princes, à ſcauoir, que ceulx des Malcontens, qui nous propoſent la reconciliation, ne le font ſans le ſceu du Prince de Parme, qui eſt ſi ſimple depenſer aultrement? mais qui le ſeroit tant que dele vouloir aultrement? mais aultrement, qu'auroit il de ſeur? qu'eſt ce que luy craint, & que la guerre ne ſachepue (comme eſt dit) laquelle vne fois aſſopie, vous aues oui auec combien de machines ils ha reſuſsite car ce grand commandement, ceſte monarchie, pompe, ſuite acompaignements, la grande table, & chieres guardes &c. qu'il ſouſtient à noz deſpens ceſſeroient, couſtant plus ſeul aux païs, que tous les traictements enſemble de tous les Gouuerneurs, que feu l'Empereur Charles, & le Roy ſon fils ont tenu pardeça n'ont monté.

Quant à la tirannie & choſes paſſees par les walons, qu'il compte quelle plus grande tirannie voules vous que celle qu'il exerce, & ha faict exercer par les Magiſtratz, qu'il eſtablit, à quoy ſeruent les Priuileges, quand ils ſont contraires à ſes voluntes? qui s'en peult loüer, & qui nõ ſe plaindre dela reſtitution de ceulx la en telle ſorte? & qui ha eſte cauſe dela ſeparation des walons que luy? & qui ha voulu eſtre ſur tous les aultres, dominer, & faire tirannicquement que luy? qui eſt eſtrangier, qui nous ha introduict vng Magiſtrat de dixhuict iamais oui pardeça que luy? il dira comme de tout ce fut le peuple, oui, à ſa ſuggeſtion par ſes entremis, ne

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
Pflt 663

occupat il pas par ſedition le Gouuérnement de Brabant contre les ſufrages libres des Eſtatz, cherge qu' oncques nul n'eut que les Gouuerneurs Generaulx des païs. Ne voulut il pas meƈtre hors de ſon Gouuernement le Comte de l'Alaing? pour laquelle cauſe ſeulle ledit Comte appella lors le Duc d'Anjou, ſans attendre la volunte des Eſtatz, voiant que le Prince d'Orange les auoit aſſerui. Ne penſa il pas par aultres practicques ieƈter Monſieur de Cappres hors de ſon Gouuernement d' Arras? ce que le meut à la collere qu'il vſat par aprés. Ne vouloit il pas trouſſer Monſieur de Ville, Comte de Reynenborgh, Gouuerneur de Friſe? qui ſe ſepara pour ce la, tous Naturels des pais, ce que n'eſt le Comte Iehan de Naſſau ſon Frere, lequel n' ayant rien pardeça, il l' ha auance au Gouuernement de Gueldre, contre les articles de la reception de l' Archiduc Matthias, & luy oultre le Gouuernement d' Hollande & Zelande & Vtrecht, ha occupe l' Admiraulte, le Gouuernement de Brabant, (comme eſt dit) & puis de Friſe, & vouldroit celluy de Flandre, par ou on voit ſon inſatiable cupidite, & ambition, qui ne prendra fin qu'il n'aye tout à tort, car à droiƈt il ne peult. Mais que veus ie parler de ceux d'aultre Religion, qu'il ha faiƈt prendre par deſordre pour ce qu'ilz ne trouuoiẽt bonnes ſes menées, ſi voit on s' ils auoient tort. Ne tacha il pas de faire prendre traitreuſement Iohan van Hembize, à qui il eſtoit tant oblige, qu'il en fin n' ha eſte ſeur de ſa rage qu' en exil? & Maiƈtre Pierre Dathenus au ſemblable? laiſſons les meutres parpetres en Heſſel, Vis, & aultres pour le complaire, comme on ha veu qu'il les ha aduoue, auancant les meurtriers aux plus principaulx eſtatz des païs, à perpetuelle honte de nous qui le ſouffrons: mais qui ha banni & cõtraint à ſe rendre fugitifs ceulx deſquels ceſt aduis ſien, dont nous parlons, craint le retour? quelle forme de droiƈt y ha lon vſe, & quand les Malcontens auroient faiƈt le meſme, n'eſt ce pas à ſon exemple?

Au reſte il nous menaſſe de ce que nous ne vimes oncques, & veult que nous confions en luy, qui lors que tout eſtoit quoy & d' accord, ha tout trouble par ſes eſmoſions, ſans qu'il y aye heu aultres violences entre les Naturels du pais que pour reſiſter aux ſiennes, encores luy hat on quaſi ſouffert toutes les iniures qu'il ha voulu faice aux vngs & aultres, nõ ſeul inpunement mais trop pacientement, iuſques ores.

Ne rendit il pas les VValons Malcontents? qu'il enuoiat à Menin pour deſtruire la Flandre, les fruſtrant de leurs payes, pour auancer les Allemans, Frãcois, Anglois, & Eſcoſſois, qui nous cõſtent au duble & emportent tout l'argent hors des païs.

Et toutes fois il confeſſe (cõme il eſt vray, que les chefs du pu pais pour la guer-

la guerre ſont auec ces Malcontens, auſi le voions nous bien, voire les enfans le cognoiſſent.

Dece qu'il craint du Duc d'Anjou qu'il traicteroit meſmes auec les Malcontens: puis qu'ils l'ont chaſſe, qui ne voit que pluſtoſt il s'accommoderoit à noſtre volonte, s'il nous veoit nous meſmes traicter auec eulx, car aultrement il ſeroit perdu, & ni hat que dire que le Roy d'Eſpaigne ne nous eſcoutat, & ſe tiendroit oblige à nous atrapant ce Fils de France, à qui on impute les troubles de ce Royalume lá & le noſtres.

Ie vous prie auſſy conſideres comme ceſt Aduiſeur nous cuide mener par le nés, & s'il ne nous tient pas tous pour buffles, & ſoy ſeul pour entendu, nous comptant des fables pour diſcours, car quel empeſchement hat heu iuſques ores le Roy d'Eſpaigne pour enuoier gens d'Armerie eſtrangiere pardeça, quela volonte des Naturels? & qu'eſt ce que les ha faict rapeller à preſent que celle la? le conſentant audit Roy les Malcontens, pour expulſer ce Prince d'Orange, auec ſes eſtrangiers? qui en veult encor rappeller d'auantaige, ainſy que vous voyes par ſon aduis ores que vous aues veu par experience à quoy il s'en eſt ſerui, quant aux Malcontens ils eſperent achepuer parles leurs tant pluſtoſt la guerre, ou par tranſactions ſi nous nous y accommodons, ou par force, ſi nous nous opiniatrons à maintenir nos eſtrangiers, vraiment eſtrangiers à nous, qui ne nous ſont de rien aſtraincts, que ſeul à noſtre argẽt, & cela ne ſont ils ainſi aux Malcontens ceulx qu'ils admectent, car ou ils ſont Vaſſaulx du meſme Prince qu'eulx, ou des ſes parens à ſcauoir de l'Empereur, & aultres Princes d'Allemaigne, & que peult empecher la France ni aduancer en cela? Luxembourg ne confine elle pas & aultres endroicts à l'Alemaigne? le Duche de Sauoie, & Loraine, qui les ſerrerat? Mais quand ha lon jamais veu, quelque bonne intelligence qu'il y aye heu entre les Roys de France, & d'Eſpaigne, que celluy d'Eſpaingne aye faict venir pardeça Eſpaignols parla France? qui luy ſerrerat la Mer Mediterranee, & les paſſaiges ſuſdits? ni pour cela, ni pour empecher correſpondences, ambaſſades, & choſes ſemblables, que ceſt aduiſeur vad ſongeant pour emplir ſon papier, & comme vous n'aues encor veu, que le Roy de France ſaye voulu plonger (plonger dis-ie) en manifeſte inimitie pour ſon Frere contre celluy d'Eſpaigne, ce nous aſſuroit le traicte iluſoire, ores qu'aultre choſe ne l'euſt monſtre, par lequel les facteurs du Prince d'Orange nous ont amene le Duc d'Anjou, l'eſpererez vous à preſent, que le Roy de France voit que ſon frere ha perdu le cueur de tous les peuples de pardeça? Et quand il ne cognut la fauſſete de Guilliaulme de Naſſau comme ſe pourra il aſſurer à iamais de

ceſte

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
Pflt 663

ceſte conqueſte à preſent, à la quelle par ci deuant on ne l'ha ſceu perſuader, preuenons pluſtoſt, que ces deux Roys ne ſe joingnent à l'effect touche cy deſſus.

Au reſte toutes les aultres ſpeculations de Villers & de ſon Prince ſur ce poinct ſont friuoles, dont les vnes ſont contre luy meſme, aultres ſont euidentement faulſes, comme on voit d'elles, & de tant de choſes dites cy deſſus, que ce ne ſeroit que redire, ou perdre plume & papier d'y replicquer.

Ni aux deux aultres expediens je n'y voy choſe, qui releue, fors que par le dernier qu'il prefere, le Prince d'Orange cerche touſiours de demourer Seigneur, car de choiſir vng chef c'eſt luy, & de pluſieurs il le ſerat entre ceulx la.

Et quant à ce qu'il meet en auant pour le Duc (qu'il condamne toutesfois, & le declaire decheu de ſon droict, ores que je ne ſcay cõme il l'ha jamais peu auoir fonde par noz traictes; ou tant de ſi puiſſants Princes & Monarcques ont action à de fault, l'vng de l'aultre, ſi ce n'eſt en ſon eſpee comme il ha mõſtre qu'il ſe fioit plus, ou nous tirant à vne eternelle guerre, qu'eſt ce que celluy d'Orange deſire (comme eſt dit) eſt ce aultre choſe, que cercher par vne voye, ou aultre de demourer ſuperieur.

Puis comme nous aſſurerons nous jamais du Duc s'il de meure armé, ſi deſarmé de quoy nous ſeruira il icy, que fera il à Bruxelles, ou aultre part, eſtant le Prince d'Orange auec les Cõſeils & Eſtatz en Anuers, ſeroit ce appaiſer le Duc qui ne ſe plaint, que du peu d'auctorite qu'il ha heu pour eſtre Seigneur, car le Prince d'Orange l'eſt en effect & ſeroit.

Et que le Duc rende toutes aultres Ville fors Duncquerque, qu'eſt ce ſinon s'eſchapper et laiſſer ce qu'il ne peult tenir long temps, & retinir vne ſcale pour amener les forces de France, & nous faire plus cruelle guerre.

Qu'il rende tout, ou tenons l'oiſeau en caige, ce pendant, que ſi le Prince d'Orange empeche, que noz troupes qu'auons paye ſi lõg temps, ne luy couppent chemin (qu'eſt vſurpation du noſtre, & hoſtilite, & cela aſſure qu'il ha coniure en Anuers auec le Duc) Appellons en aide celles de Malcontens à ceſt effect, & le rengons par la s'il nous mene & nous traicte cõme niays, & ſon Miniſtre Villers, qui ſe decouure tous jours.

Pour tant ie le prie qu'il me die les Eſgliſes aux villaiges, ſont elles pas en meſme compte deuant Dieu que les aultres: oui, à ſon dire, car les petites ſont autant à Dieu que les grandes, & comme n'en ha il heu pitie ce Miniſtre mal charitable qu'il eſt, comme de celles des villes, poſsible que ſa Papaute ambitieuſe, ne s'empeche point de ſi petitz clochers, & poſsible me dira il, qu'ils ſe retirent aux Villes, & pour quoy (ô malheurens)

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
Pflt 663

reus) pérd il vng heure de ſon ſommeil, ou deminue il la bonne chere, ou de ſes emoluments pour ſecourir tant de poures miſerables, femmes, & enfans orphelins, que nous voyons iournellement par milliers fondre deuant noz jeulx pour ſon plaiſir & de ſon maudit maiſtre? laiſſons tant de ſang & morts violentes, tourmentz execrables, & deteſtables exemples, que nous ont icy exhibe les plus barbares ſoldatz, que le Prince d'Orange nous amene au païs par ſon conſeil. Mais que deuiendront les Egliſes aux Villes, le plat pais perdu? qui ne voit qu'il fault qu'elles aillent apres? & lui meſme confeſſe, que par traictés elles ont heu aduantaige, & en France & icy. De vray qui ha ſauue celles de Hollande, & Zelande, que la paix de Guand? & qui oſtoit par celle lá, la liberté à perſonne, n'eſtoit il pas permis d'eſtre par tout ſans recerche, pour y viure & entendre à trafficquer, & qui vouloit exercice, l'alloit cercher en Hollande & Zelande quand il vouloit, or l'eſtat preſent eſt encores plus auãtagieulx, pour obtenir meillieur accord, lequel à toutes conditions aultremẽt eſt ſoubhedable pour ne perir du tout.

Brief vous voyes que la verite eſt ſi puiſſante, qu'lle eſchappe encores à ce menteur, quoy qu'il l'ha penſe enſerrer deguiſer & opprimer, comme auſſy vous voyes la belle ſolution qu'il donne par tãt d'exemples (de vray ie ne la veulx nier) à ceulx qui dient qu'on ne peult contracter auec Prince, & ligues d'aultre Religion.

Mais je ne voy pas vng exemple, que le noſtre treſ-infame, ou aucuns, ayent, reiectans leur Prince naturel, appelle vng aultre, choſe contraire à toute la Saincte Eſcripture, de quoy ce Pape Villers nous veult diſpenſer toutesfois, comme par tout de bien faire, tant d'auctorite preſume il d'auoir, & c'eſt par tels depeſches, que nous voyõs les filles de ce Miniſtre briller des piereries qu'elles portent, ſi fort qu'elles ne esblouiſſent ſeul les ieulx des regardans, mais par maniere de dire le ſoleil, tant chargees de chaines dor, que vous diries qu'il ha cõqueſte l'armeé de Peru, & quãd il vint pardeça ce n'eſtoit, que vng poure malotru.

Vous diray je meſsieurs vng aultre aduis plus brief, ſans tant de fard, certain & treſſalutaire, mectes moy ce Miniſtre & ſon Maiſtre non en caige, car ils cauſent trop beau, mais entre quatre murailles, ou ils ſoyent bien guardes, ſans parler à perſonne, & qu'ils ne vous eſchappent dou ils ſont, quelques nopces qu'ils pretexent, plus faulces que celles de Paris, faictes que le peuple s'amaſſe pour ſa liberté, cõme il ha pour ſa calamite, & me changes tous ſuſpects aux Magiſtratz & Cõſeils des trames du Prince d'Orange, & choiſiſſes gens ſinceres aimants le bien Public, vous aures bien toſt meillieur ordre, & paix bonne & ſeure, auec qui vous vouldres, de noz ennemis, voire auec tous deux, car le Prince ſeul les ha offen-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
Pflt 663

ſé autant l'ung, que l'aultre & nous n'auons mal ni n'auons heu que pour ſouſtenir ſon ambitieuſe querelle, mais ſi vous ne le faictes & toſt vous vous repentirez tard & noſtre poſterité à jamais.

Encor vous feray-je vng aduertenſe pour paruenir à ce que je dis faictes que les aſſemblees des Communes, enuoyent de leur corps & chaſque membre deputes aux aultres Communes, & entendes & communicques enſemble eſdittes aſſemblees, ſans plus croire ni aux raportz ni aux propoſitions des Penſionaires, & Magiſtratz corrumpuz & inſtruictz à tout menſoinge par ledit Prince d'Orange, Villers Miniſtre, & aultres, que vous cognoiſteres facillement, & au pluſtoſt vous fault ſaiſer & enclore ceulx lá ſans que aucun aye acces à eulx, juſques à ce que tout ſoit en tranquillité, que ſerat bien toſt apres car ſur tel moyens ſi on les employe on peut bien eſperer la benedition du Seigneur, qui n'eſt pour méteurs, ſeditieus, rebelles, violens, larrons & mutriers, mais ſa malediction comme nous experimentons tous les jours & ferons de pis en pis ſi nous les obeiſſons d'auantaige.

Au Lecteur.

AMy Lecteur, j'ay juge du tout neceſſaire, que à l'Aduis & Eſclairciſſement precedent fut adjouſte vne lettre du Prince d'Orange au Duc d'Alançon, qui ja paſſe quelques deux ans & demy vad par les mains de pluſieurs, car ores qu'elle ha auſsi eſte imprime ſi duict elle icy, ſignament pour y eſtre conſideree, veu que ceſt vne preuue euidenté des plus pricipaulx poincts, que l'Eſclairciſſement cõtient, tiree non de tels quels teſmoings apaſsiones ou ennemis dudit Prince mais peut l'on dire de ſa propre plume, car il had aduoue ceſte lettre par ſa ſignature, & ſi ny peult on objecter qu'elle eſt fainćte, d'autant que l'exploict des deſſains quelle contient aſſure le contraire, puis que long temps auant qu'ils ayent eſte executes & punctuellement comme ils y ſont traſſes, cellelá fut commune (comme eſt dit) à pluſieurs, voire de la Religion en Brabant, Flandre, Hollande, & Zelande, qui l'eſtimoient ſupoſee, mais à preſent ils voy ent & cognoiſent autrement, & l'inpiete du Prince d'Orange, ſoubſonnee toutes fois pieça de pluſieurs d'entre nous ſon naturel double, ſes façons fainctes & faulſes, experimentez auſsi par maintes de nous aultres ſon Ambition, & que ſur tout que au deſpens de noz teſtes non ſeul de noz biens, il ne cerche que à ſe venger de noſtre Prince naturel, d uque l vous verres qu'il n'ignore la puiſſance & qu'il ment eſciantemét en tout ce qu'il nous en dit au contraire. Et ſi ne fault icy s'amuſer à ce que le Miniſtre Villers y ha voulu reſpondre à pres l'Apologie qu'il ha ramaſſe a-

uec

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
Pflt 663

uec ſes cõpaignons pour ſon Prince d'Orange, ſur la proſcription, que le Roy ha faict publier contre icelluy, laquelle Apologie bien conſiderée infame pluſtoſt ledit Prince quelle ne le deffend. Tellement que ſi le ſtile d'icelle jnegal pour la diuerſité des compilateurs eſt vng peu plus fardé par cy parla, meſmes es maledicenſes qu' eſt ou la plume dudit Villers eſt plus friande, & que ceſte lettre du Prince n'eſt ſi mignardée; certes Villers n'at à ſe plaindre, que de ſon diſciple, qui ha eſte ſi groſsier qu'il n'ha ſceu conſuiure ſon eſcolaige, ce que je dis ſi d'auenture ledit Prince ſe fut aduance de ſoy meſme à faire ce coup d'eſſay; ores qu'il eſt mal aiſe à croire car on ſcait, que auec toute l'ineptie, que Villers reprend au ſtil de celle lettre, ledit Prince na pas encores l' eſprit pour entant groſſer. Mais l'on pourroit poſsible ſans falir preſumer de la malice & aſtuce de Villers, qu'il l'auroit luy meſme eſcript d'une negligence affettee pour la renier à ce tiltre, ſi elle eſtoit intercepte, car lon voit par celle lettre meſme que le Prince ſuſdit le craignoit, quant au ſubiect s'il ha eſte inepte auſsi comme il dit, plus inepte ha il eſte & ſon maiſtre à le faire executer tãt à la lettre, qui en auoit deſcouuert ſi manifeſtement la verite comme nous le pouuons veoir, & ſi vous veulx je bien dire qu'il y ha gens qui afferment, que le duplicat de la meſme lettre ha eſte trouue entre les papiers, que le Duc d'Alançon laiſſat en Anuers naguieres, qu' il failit à y rentrer comme il cuidoit, voire que les creatures, que le Prince d'Orange nous ha auance à l'adminiſtration publicque l'ont eſcouſée. A tant Dieu vous guarde ce Premir jour d'Apuril, 1583.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
Pflt 663

Lettre intercepte du Prince d'Orange au Duc d'Alencon.

MON seigneur, Considerant l'humeur de la Nation de pardeça, & combien est le peuple coustumier de s'esmouuoir par crainct de quelque siniſtre accident, à quelque coleur que ce soit. Et que presentement i' en voy quelque apparẽce causée du bruict des nouuelles que aulcuns esprits turbulens poulsez par les ruses de l' ennemy, vont par icy semant, & par maniere de presage vaticinant, que le Roy d'Espaigne, se seroit ja empatrony, & faict maistre du Royaulme de Portugal, & en espoir, d'en briefs jours occuper Lisbonne, ville capitale d'icelluy, auecq plusieurs vaisseaux de guerre, & aultres preparatifs, que lon y doibt trouuer, je n'ay sceu plus longuemẽt dilayer, de faire à. V. A. ce mot, sans pour le importance du faict, y auoir osé entremectré l'. Sr. du Mont S. Aldegonde, n'autre quel confident il soit, pour vous declairer ouuertement, que nõ obstant les debuoirs, que je fay pour supprimer telles nouuelles. Toutefois elles ont trouué es cœurs de la commune tel lieu, que de puis quelques iours ença je la treuue merueilleusement esbranlée, à la dicte occasion, Signament que les dist esprits vont imprimant ceste paœur, que à la fin les Espaignols aydez des grandes commoditez, quilz tireront de ladicte conqueste de Portugal, attenteront de assaillir derechef les pays de pardeça dressant audict effect, vne armée de mer, plus puissante qu'ils n'ont faict iusques oires: puis qu'ils en auront plus grand moyen, Estant leurs forces engrossées par l'adiunction dudict Royaulme, dont de tout temps s'est faicte nauigation tant propre en ces pays.

Ce que certainement par moy de prez consideré, auec les circunstances en dependans, me donne la peine qu'il est raison: ne doubtant aussy, que les Espaignols, comme fins & bien auisez, coupperont meintenãt le trafficq & commerce, que iusques à present (pour estre demeurée la porte dudict portugal ouuerte) Ilz ont tacitement par conniuence tolleré auec les pays de pardeça. Puis que maintenant il sera en leur main d'empescher de touts costels la traicte & yssue desdictes marchãdises dont l'Espaigne participoit par l'entrée dudict Portugal.

Chose dequoy les marchans, & generalement ce peuple fondé sur l'entrecours & prouffict de leur negociation, merueilleusement interesses, & ceulx de la marine fraudez de leur entretien ordinaire, faict à craindre, entreront en quelque remuemẽt de menaige. Dieu veuille, que ce ne soit à nostre desauantaige.

Et sans faulte, jls vouldront changer le present estat des affaires, si dextrement,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
Pflt 663

trement, diligement, & de bonne heure il ny eſt pourueu par les remedes dois long temps par nous pouriectez, pour eſtre le dangier apparant d' en ſourdre de la conſequẽce, que voſtre A. par ſa grande prudence peult & doibt conſiderer.

Ne treuuant à mon aduis, aultre moyen plus conuenable à fin de r' aſſurer ce peuple fluctuant, & obuier aux deſordres que lon en doibt attendre, Sinon (pendant qu'il eſt en la preſente doubte & crainte de ſurprinſe de l'ennemy, pour les deſſeings, que vray ſemblablement il peult auoir de jecter pardeça ſes forces de mer) que V. A. enuoye de nouueau offrir ſon aſsiſtence. Comme auſſy de mon coſtel je taſcheray de perſuader ſoubs main, quelle ſoit demandée à ce, qu'en telle coniuncture des occurrences (ou la neceſsité donnera matiere d' eſtablir ce que V. A. pourra deſirer) l' on ſe ſerue de la plus belle occaſion, que ſe preſente pour vous faire Maiſtre de la Flandre, la gaignant, ou bien pour mieulx dire, l'acceptant, comme imploré & requis du peuple neceſsiteux de ſecours eſtrangier, pour la propre defenſe & conſeruation. Par ou plus facillement il pourra eſtre enueloppé & attiré plus auant à choſes, dont par apres il n' aura aulcun reſource, quand bien il s' en vouldroit repentir.

Ce que ne ſe faiſant par la preſente opportunité, je ne voy que cy apres, lon y puiſt rien effecteur, pour pluſieurs reſpects meſmes pour l' inconſtance de la nation. Auecq ce que les façons & termes, dons vſent les Françoys, meſmes ceulx qui portent les armes, eſtans de peu de conformité auecq les Flammengs, pourroyent (en dilayant ceſte execution) apporter quelque degouſt, & aliener les vngs des aultres, comme ſouuent il aduiẽt, qu' en telle matiere, choſes de bien petite importance empeſchent des grands effects.

Par quoy Monſeigneur V. A. ne doibt aulcunnemẽt laiſſer couler la preſente occaſion cauſée de la frayeur dudict peuple, ains en toute celerité haſter ſa venue en Frandres, & diligenter l'encheminement de ſes forces. Si non toutes au coup, du moins celles, que peuuent eſtre enſemble. Bien croy je que ne faudront pluſieurs ſcrupuleux, qui tacheront mectre en auant beaucop de difficultez. Scauoir eſt, que ſans faire ouuertement profeſsion de la nouuelle Religiõ & perſecuter la Romaine lon n'y fera guaires de prouffict vers le peuple, ioinct, que ſemblable profeſsion, pourroit cy apres cauſſer quelque notable empeſchement, alendroict la ſucceſsion à la Couronne de France, auſſy, que le Roy d'Eſpaigne eſt puiſſant, & plus aduiſé, que lon n' eſtime, & auecq lequel lon n' acheueroit ſi toſt, puis que lon à veu, que le dernier Roy Henry, en toute la felicité de ſon Royaulme, n'a aultrefois rien ſceu gaigner ſur luy, n'eſtant auſsi à eſtimer l'accroiſſemẽt d'ung Royaulme de Portugal eſtre ſi petit, auecq aultres ſemblables

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
Pflt 663

raisons, dont aulcuns contemplatifs soy vantans scauoir beaucoup, ne sont onques de pourueuz. Mais quoy, il fault, ce non obstant courageusement passer oultre. Carquant au poinct de la Religion, il est tout euidēt & clair en matiere d'Estat, que nul Prince aspirant à choses grandes, s'en doibt aulcunement soucier.

Et ce mesmes, pource, que au pis aller, lon at tousieurs a la main quelque bonne occasion pour la changer & attemperer: aux humeurs du peuple, et l'Estat des affaires; Si comme il n'est onques trop tard, a ce requerir. & employer les absolutions des Papes, veu que à Rome lon les à si bon marché. comme V. A. le sçait.

Ce pendant, l'occasion de la cōtinuation de ceste guerre aportera auecq soy, que V. A. par le moyen de ses garnisons & aultres forts, que si pourrōt dresser, se faira Maistre de plusieurs notables villes de Flandres, & Brabāt encoires que les Bourgeois, s'y opposassent. Car apres l'on les rengera biē à telle religion, que V. A. trouuera, pour son seruice conuenir, Chose que grandement aduancera son credit, & reputation vers les mesmes Catoliques de France: Et par ainsi ladicte succesion à la Couronne, ne sera de rien empeschée, ains plustost aduancée.

Tellement, quil ne reste, que promptement se resouldre, & sans aulcun dilay metre la main à l'oeure. Car sans que V. A. y trauaille beaucoup. la matiere est tant preparée, que les seuls Ministres, & prescheurs acheuerōt le tout vers le peuple. Seulement conuiendra auoir sogneux regard de cō tenir pour ce commencement les soldats en quelque discipline, & peu à peu s'en faisant quicte des naturels (qui ne pourront si tost oublier leurs Princes anciens) dextrement y fourrer le plus grand nombre de subiects de France, & aultres estrangiers confidens, que l'on pourra.

Ce que sera fort aisé deffectuer, tātost sur vng pretext, tātost sur aultre, Puis, qu'il y à si grāde diuersité de Religions, & que lesdites naturels ayās desia gousté la dolceur de l'exception de toutes loix, & ordonances sont deuenuz, si orguilleux, & impudēs, que quasi à chascune heure ils donnēt tresgrandes occasions pours' attacher à eulx. Le mesme chemin ay ie tenu en Hollande, & Zelande: y ioincts plusieurs aultres moyens, lesquels en temps deu, & oportun, feray ententre de bousche à vostre A. sans m'en reseruer chose, que soit. Car aultremēt les diuulguer par lettres ou s'en confier à personne viuant ne seroit qu' vne sottise, & temerité manifeste, veu que ma vie, mon salut, & de touts les miens en dependent.

Veuillant

Veuillant bien aduertir, qu'il n'y à choſe pourquoy voſtre A. doiue changer ſa premiere reſolution. Car y entrant auecq belles, & larges promeſſes lon viendra bien au deſſus de ce que ſe pretend. Tenant le meſme pied, & traſſe que i'ay tenu dois le commencement. Par ou il eſt treſaiſé d'abuſer vng peuple y employant quelque artifice. Le tout giſt en la celerité, tant pour les raiſons cy reprinſe: comme auſſy pour euiter, que les Flammengs legiers à croyre, (ſe mectant l'affaire à longeur) ne s'y refroydiſſent & changent leur reſolution ainſi que autrefois, lon à trouué eſtre aduenu.

Ne faiſant doubte, que ſe treuuant Voſtre A. en l'ouuraige, elle recognoiſtra, que luy ſubminiſtreray tout ce, quelle pourra deſirer, ſans y manquer en choſe, que peut ſeruir au but que ſe pretend. A quoy pourra aultant plus aiſement paruenir, Voſtre A. pour l'opinion que lon aura comme auſsi conuient quelle diuulgue, & face courir le bruict, voires faire eſcripre quelque lettres par le Roy Treſchreſtien voſtre Frere (quand bien ne ſeroit que contrefaicte) par laquelle il peut conſter au peuple, que Sa Ma. à part en la beſongne, & que l'emprinſe ſe faict de ſon ſçeu, & adueu.

Ne veuillant ce pendant delaiſſer de confeſſer, que ou voſtre A. à la ſuggeſtion d'aulcuns de petit courraige poſtpoſa encoires, de mectre vne ſienne tant louable reſolution à prompte execution. Que je ne voy moyen, ſelon le temps qui court, que je puiſſe ſeul pourveoir à la garde & conſeruation de Prouinces de ſi grande extendue, & frontire. Meſmes que faiſant ledict Ennemi ſon entreprinſe de mer, ſera force que je me retire en Hollande & Zelande, pour m'y oppoſer. Demeurant ce que reſte de la terre à benefice de nature, ſi voſtre A. ſans reſpect, à l'opportunité de ceſte occaſion tant propice, & ſouhaidable, ne prend l'affaire à coeur, à fin, que tout à vng coup ne ſoit perdu, ce que par eſpace de tant d'annees, à eſté acquis auecque tant de peines, Car quant à Monſieur L'Archiduc Matthias. Comme pour ſon eage, il eſt encoires mal propre pour ſouſtinir telle maſſe, & que de ſoy il n'a aulcun appuy, pour porter tel faix l'on trouuera facillement quelque occaſion, & moyen, pour le renuoyer, content à ſon pays.

Leſquelles poincts n'ay voullu plus longuement celer à voſtre Alteze. La ſuppliant les voulloir ſerieuſement examiner, & ſuiuant ſa debonnaireté, me honnorer de quelque reſponſe ſienne. Et ce, par la meſme voye de mer, puys que par terre, y à tant de hazards, à fin que ie puiſſe entendre, comme d'oreſenauant m'auray à conduire, ence

que

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
Pflt 663

que reste à faire. Me confiant, que tout ce, que dessus, non soulement sera prins de bonne part. Mais aussi tenu secret. Et apres auoir sur ce presenté à la bonne grace de V. A. mes treshumbles recommendations, Ie prieray le Createur, qu'il vous doint.

Monseigneur, en parfaicte santé, vie tres-longue. & tres-heureuse, d'Anuers.

Ce dernier de Iuillet 1580.

De soubz estoit escrip.

De V. A.
Treshumble Seruiteur

Et signé *Guillaume de Nassau.*

La Superscription estoit

A son Alteze.

KONINKLIJKE BIBLIOTHEEK

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
Pflt 663

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
Pflt 663